Déplacement interne prolongé: l'intégration locale est-elle une solution ?

Rapport du 2ème Séminaire d'experts sur le déplacement interne prolongé, 19 – 20 janvier 2011, Genève

BROOKINGS

iDMC internal displacement monitoring centre

NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL NRC

Carte des déplacements internes prolongés causés par les conflits et la violence, décembre 2010

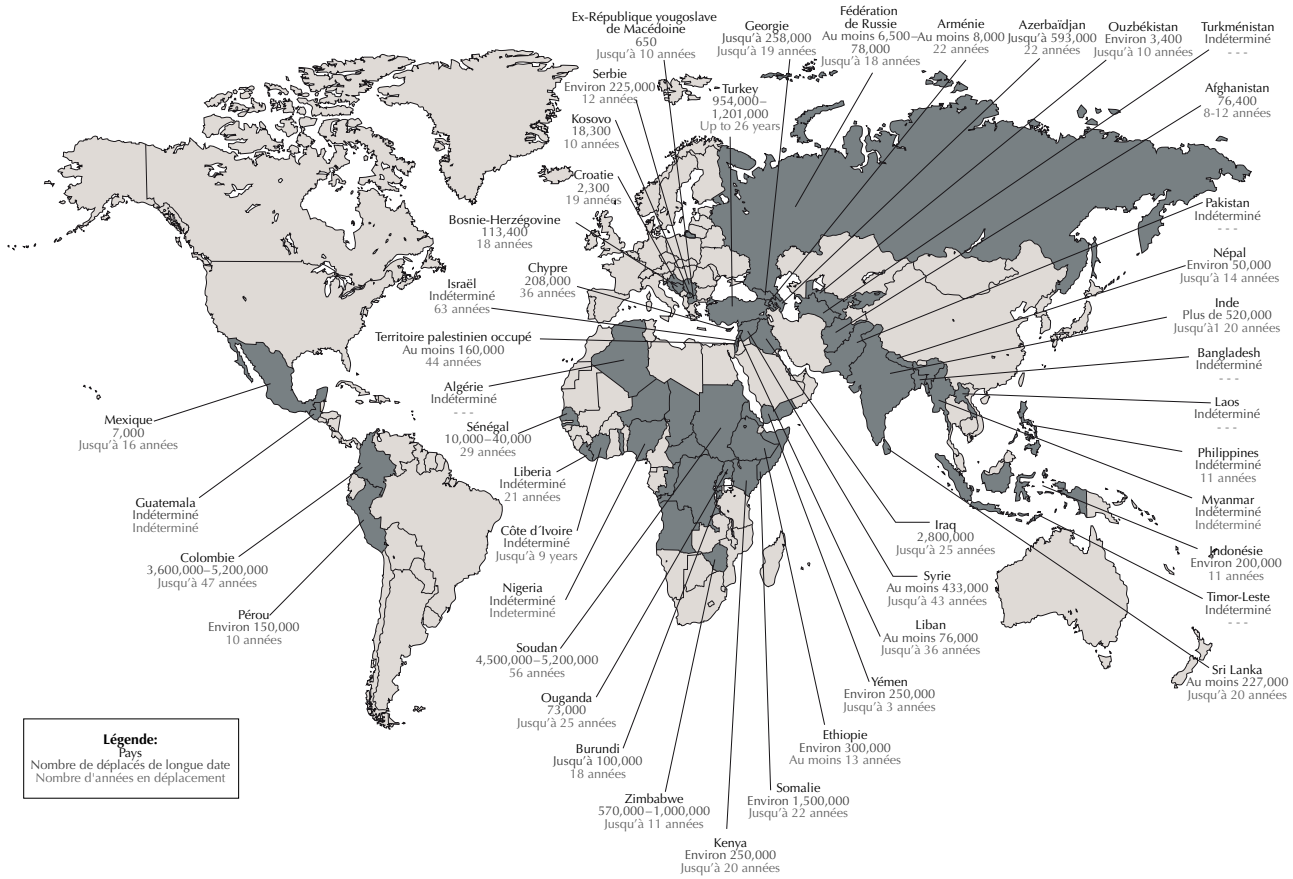

Droit d'auteur

Ce texte peut être reproduit sans autorisation à condition qu'il soit reproduit avec précision et non dans un contexte pouvant induire en erreur. La source du texte doit être clairement reconnaissable par l'utilisation du titre ci-dessus, la citation des éditeurs et l'indication de la date. Une large diffusion, reproduction et utilisation du document sont encouragés. Veuillez, s'il vous plaît envoyer une copie de toutes les reproductions, traductions ou citations au Projet Brookings-LSE et IDMC.

Illustration de couverture: Des enfants dans un établissement pour personnes déplacées et autres groupes à Ruvubu, Burundi. (Photo: IDMC/Greta Zeender, juin 2010)

Concepteur: Laris(s)a, www.laris-s-a.com

Déplacement interne prolongé: l'intégration locale est-elle une solution ?

Rapport du 2ème Séminaire d'experts sur le déplacement interne prolongé, 19 – 20 janvier 2011, Genève

Mai 2011

Préface

Même lorsque les hostilités ont pris fin, le règlement de nombreux conflits armés à travers le monde n'est pas assuré. La poursuite de ces conflits, leurs conséquences, et le risque de leur reprise, a donné lieu à un intérêt croissant pour les situations de déplacement prolongé. La plupart des personnes déplacées dans le monde vit dans des situations de déplacement prolongé. Cependant, il est difficile de maintenir la réponse d'urgence des donateurs et des agences humanitaires alors que de nouvelles urgences surgissent ailleurs. Les conflits qui durent sont rapidement négligés et les besoins urgents deviennent des besoins de long terme.

Dans une quarantaine de pays, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays vivent dans des situations de déplacement prolongé. Ce sont des situations où il n'y a pas de solutions durables envisagées ou celles-ci n'ont pas été complètement réalisées, et de ce fait, les personnes déplacées ne jouissent pas pleinement de leurs droits humains. Près de 20 ans après leur déplacement, les personnes déplacées en Bosnie-Herzégovine se battent encore pour accéder à la santé et aux services sociaux, les personnes déplacées au Pérou vivent encore dans des abris de fortune, et les personnes déplacées au Sri Lanka ne se sentent pas encore chez elles et sont considérées comme étrangères. Dans de nombreux cas, des générations entières ont grandi loin du lieu d'origine de leurs parents.

Le premier séminaire d'experts sur les situations de déplacement prolongé a eu lieu à Genève le 21-22 juin 2007. Il était organisé par le Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les participants ont soulevé un certain nombre de questions sur l'intégration locale des personnes déplacées en situation de déplacement prolongé. Il s'agissait de savoir si des réponses opérationnelles différentes étaient nécessaires, de quelle manière présenter l'intégration locale dans des environnements politiques sensibles et si, pour certaines personnes déplacées, l'intégration locale ne pouvait pas être une meilleure solution que le retour ou l'installation ailleurs dans le pays.

Pour tenter de répondre à ces questions, le Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes et l'Observatoire sur les situations de déplacement interne (IDMC) du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), en collaboration avec le PNUD et le HCR, ont organisé un deuxième séminaire pour examiner le potentiel de l'intégration locale en tant que solution durable pour les personnes dans des situations de déplacement prolongé. Le choix de ce thème visait à enrichir les discussions sur les solutions durables qui sont souvent axées sur le retour. Bien que le thème du séminaire ait porté sur les déplacements causés par les conflits, certaines des applications et recommandations sont applicables aux situations de catastrophes naturelles.

Au cours des quatre années qui ont suivi le premier séminaire, d'importants développements ont eu lieu sous la forme de bonnes pratiques adoptées au niveau national, en grande partie dans le domaine de l'intégration locale. Un des objectifs du séminaire était de mettre en évidence ces bonnes pratiques dans l'espoir que d'autres pays confrontés à des situations de déplacement prolongé adoptent des mesures similaires.

Ce rapport présente un aperçu du séminaire et de ses conclusions. Une deuxième publication, *Mettre fin au déplacement interne: perspectives pour une intégration locale*, inclut les rapports complets des six études de cas commandées pour ce séminaire.

Nous encourageons les autorités nationales et locales, les organisations de défense des droits de l'homme, humanitaires, et de développement à appliquer les bonnes pratiques, recommandations et principes énoncés dans le présent rapport, car ils aident les personnes déplacées à reprendre une vie normale, dans la sécurité et la dignité. Nous espérons qu'il ne s'agit que du début d'un dialogue continu sur l'intégration locale, solution durable aux situations de déplacement interne prolongé.

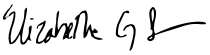

Elizabeth Ferris, Senior Fellow et Co-directrice
Projet Brookings-LSE sur les déplacements internes

Kate Halff, Directrice
Observatoire des situations de déplacement interne/
Conseil norvégien pour les réfugiés

Table des matières

1. Introduction 4

2. Résumé des discussions du séminaire 6

3. Déclaration de principes. 8

4. Bonnes pratiques pour faciliter l'intégration locale des personnes déplacées dans leur propre pays 10

5. Recommandations aux parties prenantes 12

6. Prochaines étapes 15

Annexe 1 Compte-rendu du séminaire 18

Annexe 2 Études de cas sur l'intégration locale des personnes déplacées en situation de déplacement prolongé. 29

Annexe 3 Programme du séminaire 35

1. Introduction

La plupart des 27 millions et demi de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le monde est en situation de déplacement prolongé. Ce sont des situations où le processus pour trouver des solutions durables est au point mort, et/ou où les personnes déplacées internes sont marginalisées à cause de la violation de leurs droits ou de l'absence de protection de leurs droits, y compris les droits économiques, sociaux et culturels[1]. Il n'y a pas de solutions, ou celles-ci ont échoué, et les personnes déplacées sont désavantagées et ne peuvent pas jouir de leurs droits humains.

Une série de facteurs rend difficile la réalisation de solutions durables pour ces millions de personnes déplacées internes oubliées depuis longtemps. Parmi ces facteurs : l'absence de règlement des conflits, une longue période de relèvement économique, des infrastructures communautaires inadéquates, un état de droit faible et des différends de propriété. Il est nécessaire que les gouvernements, la société civile nationale et les organisations de défense des droits de l'homme, humanitaires et de développement adoptent des approches novatrices pour permettre aux personnes déplacées internes de retrouver une vie normale.

Le cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays considère qu'une solution durable est réussie lorsque les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifiques liées à leur déplacement et qu'elles peuvent jouir des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement. Une solution durable est effective lorsqu'il y a retour, intégration locale ou installation ailleurs dans le pays de manière durable. L'intégration locale des personnes déplacées internes dans les zones où elles ont trouvé refuge est réussie lorsqu'elles ont accès à leurs droits sans discrimination en raison de leur déplacement.

Alors que les gouvernements et les acteurs internationaux se sont largement concentrés sur le retour comme une solution durable pour les personnes déplacées, une bien moins grande attention a été portée à l'intégration locale et à l'installation ailleurs dans le pays. Pour certains gouvernements, le retour représente un rétablissement de la situation antérieure à l'éclatement du conflit. Il peut potentiellement annuler l'impact démographique du déplacement et ne requiert pas nécessairement l'attribution de nouvelles terres.

S'il apparaît que de nombreuses personnes déplacées souhaitent rentrer chez elles, d'autres préfèrent s'intégrer localement. Cependant, il existe peu d'informations permettant d'évaluer les progrès accomplis par les personnes déplacées qui choisissent l'intégration locale comme solution durable et sur les obstacles qu'elles rencontrent. Les programmes soutenant des processus de solutions durables par l'intégration locale n'ont pas été étudiés de manière suffisamment approfondie pour pouvoir déterminer leur capacité à faciliter la réalisation de solutions durables.

Cette question a été soulevée lors du premier séminaire d'experts sur le déplacement interne en 2007 organisé par le HCR et le Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes. Depuis, l'intérêt pour le déplacement interne prolongé a augmenté et certains gouvernements ont reconnu qu'il est nécessaire d'étudier d'autres options de réinstallation que le retour. Ceci est particulièrement vrai dans les situations où les personnes déplacées internes ne voudront pas ou ne pourront pas retourner chez elles dans un avenir proche. Cependant, les mêmes problèmes réapparaissent pour la réalisation de solutions durables et il n'y a pas eu de progrès significatifs dans les réponses gouvernementales ou des organisations humanitaires et de développement.

Pour attirer l'attention sur les défis et le potentiel de l'intégration locale en tant que solution durable, le Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes et l'IDMC/NRC, le HCR et le PNUD ont décidé d'organiser un deuxième séminaire avec pour thème principal l'intégration locale dans les situations de déplacement prolongé. Le deuxième séminaire d'experts sur le déplacement interne prolongé. « Déplacement interne

[1] HCR/ Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes, 21-22 juin 2007, Séminaire d'experts sur le déplacement interne prolongé, disponible en anglais sur: *www.brookings.edu/~/media/Files/events/2007/0621_displacement/20070621_displacement.pdf*

prolongé: L'intégration locale est-elle une solution? » a eu lieu le 19-20 janvier 2011 à Genève.

Le séminaire avait plusieurs objectifs:

- Permettre de mieux comprendre comment l'intégration locale peut être une solution durable pour les personnes en situation de déplacement prolongé, tout en respectant leur droit au retour ou à l'installation ailleurs dans le pays;
- Élaborer des recommandations pour les gouvernements, les acteurs du développement et les acteurs humanitaires afin de faciliter l'intégration des personnes déplacées et d'aider les communautés d'accueil à absorber les populations déplacées;
- Obtenir un accord sur les prochaines étapes concrètes en vue d'améliorer la réponse des gouvernements, des donateurs et des organisations internationales humanitaires et de développement aux situations de déplacement prolongé.

Le séminaire a réuni une centaine de participants provenant de partout dans le monde et appartenant à divers milieux et organisations. Étaient présents, des représentants des gouvernements et des organisations de la société civile dans les pays touchés par le déplacement interne prolongé, des organisations internationales humanitaires et de développement (y compris les agences des Nations Unies), des donateurs, des institutions de recherche, des universitaires et autres experts. La réunion s'est déroulée sous la règle de Chatham House sur la confidentialité afin de permettre aux participants de parler plus librement.

Une mère et sa fille déplacées dans le centre collectif où elles vivent avec d'autres membres de leur famille depuis plus de quinze ans (Photo: IDMC/Nadine Walicki, juillet 2010).

Le séminaire était axé sur les expériences de six pays connaissant des situations de déplacement interne prolongé – Burundi, Colombie, Géorgie, Ouganda, Serbie et Soudan (Sud). Des études de cas ont été effectuées pour chaque pays et distribuées avant le séminaire. Les autres documents remis aux participants incluaient un aperçu de l'intégration locale des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans des situations de déplacement prolongé ainsi que des documents de référence sur les solutions durables.

2. Résumé des discussions du séminaire

Le séminaire s'est concentré sur le déplacement prolongé et la question de savoir dans quelle mesure l'intégration locale peut être une solution envisageable dans les situations où les possibilités de retour sont bloquées, sans que cela porte préjudice au droit des personnes déplacées de retourner dans leur lieu d'origine.

Les séances du premier jour ont porté sur l'identification des défis et des obstacles à l'intégration locale, alors que les discussions du deuxième jour ont porté essentiellement sur l'identification des moyens pour surmonter ces obstacles. Les membres du panel, les intervenants individuels et les groupes de travail ont également examiné les bonnes pratiques favorisant l'intégration locale qui ont été mises en place par les gouvernements, les organisations de la société civile au niveau national et les organisations internationales.

Les conclusions suivantes figurent parmi les plus importantes:

- Une solution durable est effective pour une personne déplacée lorsqu'il y a intégration locale dans la zone de déplacement, ou lorsqu'il y a retour ou réinstallation ailleurs dans le pays.
- Les personnes déplacées ne sont pas obligées de choisir une seule option d'installation dans le processus de recherche d'une solution durable. Elles peuvent choisir d'avoir plusieurs résidences en même temps ou de changer de résidence comme elles le souhaitent, selon les options possibles.
- Au lieu de mettre l'accent sur le retour, l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs dans le pays, les discussions sur les solutions durables pour les personnes déplacées internes devraient se concentrer sur leurs droits, notamment la liberté de choisir leur résidence, la liberté de mouvement et la non discrimination.
- Les autorités locales ont un rôle important à jouer pour assurer l'intégration, la participation et l'égalité des personnes déplacées pour faciliter la réussite de leur intégration locale.
- L'intégration locale diffère du retour et de la réinstallation ailleurs dans le pays parce qu'elle n'implique pas toujours un déplacement physique. D'ailleurs, parfois les personnes déplacées internes ne font pas consciemment le choix de s'intégrer localement.
- Des termes différents sont utilisés pour désigner l'intégration locale. La terminologie a été adaptée à chaque contexte politique et social. Il convient donc de chercher au-delà du terme 'intégration locale' pour constater des modes d'intégration locale.
- La réalisation de solutions durables par l'intégration locale peut exiger à la fois une aide humanitaire et une aide au développement. Pour répondre aux besoins des personnes déplacées internes une approche globale peut s'avérer nécessaire.
- Les organisations de développement devraient jouer un plus grand rôle dans la réalisation de solutions durables par l'intégration locale. En effet, souvent l'aide au développement, nécessaire à la réalisation des solutions durables, est absente.
- Même si les relations entre les 'communautés d'accueil' et les personnes déplacées varient, les programmes conçus pour faciliter l'intégration locale des personnes déplacées devraient également, si possible, inclure des bénéfices pour les communautés d'accueil en fonction de leurs besoins.
- La protection contre l'expulsion et la sécurité foncière figurent parmi les questions les plus importantes qui doivent être réglées pour la réalisation d'une solution durable par l'intégration locale.
- Une réflexion plus approfondie est nécessaire sur l'utilité de la notion d' 'intégration temporaire'.

L'intégration temporaire fait référence aux mesures permettant aux personnes déplacées de s'intégrer localement tout en gardant la perspective d'un éventuel retour dans leur lieu d'origine ou d'une réinstallation ailleurs dans le pays.

Tout en sachant que certains gouvernements favorables au retour des personnes déplacées accepteraient plus facilement la présence temporaire des personnes déplacées que leur présence permanente, le groupe a estimé que cette notion était controversée et spécifique à certains contextes. Certains ont vu une contradiction entre les expressions intégration 'temporaire' et solutions 'durables'. Ils ont souligné que les expressions 'retour temporaire' ou 'réinstallation ailleurs temporaire' n'existaient pas.

Certains ont souligné que l'intégration locale temporaire permettrait une meilleure jouissance des droits des

personnes déplacées qui attendent des conditions plus favorables pour rentrer chez elles, ce qui peut parfois prendre plus de temps. D'autres, cependant, ont estimé que mettre l'accent sur l'aspect temporaire pourrait limiter l'accès aux droits des personnes déplacées, et qu'il serait donc important d'examiner en quoi l'intégration temporaire pourrait affecter la jouissance de certaines catégories de droits, y compris la liberté de choisir sa résidence et la liberté de mouvement. D'autres participants ont également trouvé que l'aspect 'temporaire' était problématique, parce qu'il pourrait détourner l'attention des besoins de solutions durables et mener peut être à l'oubli. D'autres participants ont convenu que l'intégration temporaire était de toute façon déjà implicite dans l'intégration locale puisque la réalisation de solutions durables devrait être perçue comme un processus progressif, par lequel les personnes déplacées se dirigent vers la pleine jouissance de leurs droits.

3. Déclaration de principes

Le texte qui suit a été élaboré par les participants du séminaire pour guider les travaux sur l'intégration locale dans les situations de déplacement interne prolongé. Il a été rédigé en mettant l'accent sur l'intégration locale dans les situations de déplacement interne prolongé causé par des conflits, bien que certains messages puissent aussi s'appliquer au déplacement interne causé par des catastrophes naturelles.

Le déplacement interne prolongé est une situation dans laquelle le processus pour trouver des solutions durables est au point mort, et/ou les personnes déplacées dans leur propre pays sont marginalisées à cause de la violation de leurs droits ou de l'absence de protection des droits de l'homme, y compris, des droits économiques, sociaux et culturels.

Selon le Principe directeur 6, des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, le déplacement ne doit pas durer plus longtemps que ne l'exigent les circonstances. Cependant, la plupart des situations de déplacement interne sont devenues des situations de déplacement prolongé.

Parvenir à une solution durable par l'intégration locale devrait être compris comme un processus progressif, qui varie en fonction du contexte. Les organisations humanitaires et de développement doivent reconsidérer leur manière de travailler sur les situations de déplacement prolongé, s'interroger sur comment réaliser pleinement les droits des personnes déplacées internes et sur comment réussir la réalisation de solutions durables.

1. Le *Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays* considère qu'une solution durable est réussie lorsque les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifiques liées à leur déplacement et qu'elles peuvent jouir des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement.

2. Les personnes déplacées dans leur propre pays ont droit au plein respect de leurs droits pendant le déplacement. Cela inclut le droit à la liberté de mouvement et le droit de choisir leur résidence. Ainsi, elles pourront trouver une solution durable effective par le retour dans leur lieu d'origine, par l'intégration locale durable dans les zones où elles ont trouvé refuge ou par la réinstallation ailleurs dans le pays, ou par la combinaison de ces options d'installation.

3. La participation ou la consultation des personnes déplacées dans les programmes et les politiques d'élaboration de solutions durables doit être facilitée. Le rôle des autorités nationales et des acteurs internationaux est de respecter et de soutenir les décisions et les besoins des personnes déplacées et de leurs familles, plutôt que de leur imposer une politique.

4. Les besoins, les droits et les intérêts légitimes des personnes déplacées doivent être les considérations principales à prendre en compte dans toutes les politiques et décisions concernant les solutions durables. Cependant, les besoins, les droits et les intérêts légitimes des communautés touchées par le déplacement, y compris les communautés d'accueil, doivent aussi être pris en considération dans les décisions portant sur l'intégration locale des personnes déplacées pour atténuer les risques de tension.

5. Les autorités doivent respecter et soutenir les préférences des personnes déplacées internes qui ont choisi l'intégration locale, y compris dans les situations où le déplacement se prolonge parce que le retour est impossible. Les programmes et les politiques devraient être appliqués avec souplesse, de manière à pouvoir répondre aux besoins et aux droits des personnes déplacées, de leur permettre de progresser vers des solutions durables sans les empêcher d'envisager à l'avenir d'autres options d'établissement.

6. L'engagement politique pour élaborer les instruments juridiques, politiques et de planification facilitant l'intégration locale des personnes déplacées est une des clés de l'intégration dans les communautés où elles se sont établies et de l'accès à des solutions durables. Cela inclut le soutien des communautés et des autorités locales. Les politiques nationales relatives à l'intégration locale doivent se traduire par un appui politique et financier aux autorités et communautés locales.

7. Les organisations internationales devraient chercher à comprendre les raisons derrière l'absence totale de volonté politique pour l'intégration locale. Poursuivre une intégration locale sans volonté politique ou adhésion locale peut être contre-productif. Ces considérations peuvent éclairer les décisions sur quelle option d'établissement il convient de plaider ou soutenir. Une terminologie différente peut être employée dans les situations où l'intégration locale est un sujet sensible.

8. Lors de la présentation et de la discussion des solutions durables, il peut s'avérer plus utile de se concentrer sur l'accès durable aux droits ou du droit à vivre dans la dignité, plutôt que de penser en termes de possibilité d'établissement et de permanence géographique. L'accès aux droits implique la liberté de mouvement et la liberté de choisir son lieu de résidence et par conséquent la possibilité du retour, de l'intégration locale et de la réinstallation ailleurs dans le pays.

9. Une approche multi-institutionnelle est nécessaire pour la réalisation des solutions durables par l'intégration locale dans les situations de déplacement interne prolongé. Les institutions nationales essentielles sont les ministères responsables de services spécifiques (comme la santé et l'éducation) et les ministères ayant de plus larges responsabilités (comme les finances et la justice). Les organismes internationaux incluent les organisations de droits de l'homme, humanitaires et de développement.

10. Les autorités nationales et les acteurs humanitaires devraient réfléchir aux solutions durables au début des situations d'urgence. Les décisions prises dans les phases initiales d'une situation de déplacement peuvent influencer les choix d'établissement plusieurs années après que les personnes aient été déplacées. Les programmes de protection et d'aide mis au point pour les personnes déplacées internes peuvent influer sur leurs décisions à choisir le retour, à chercher à s'intégrer localement ou à se réinstaller ailleurs dans le pays.

11. L'engagement des acteurs du développement dans les déplacements prolongés devrait être renforcé. La plupart des problèmes auxquels les personnes déplacées sont confrontées dans les situations de déplacement prolongé sont des problèmes de développement, y compris ceux qui sont liés à l'intégration locale. Les gouvernements donateurs devraient reconnaître que le déplacement est autant une question de développement qu'une question humanitaire. Le financement du développement pour les personnes déplacées internes devrait être effectué à partir d'un fond supplémentaire et non à partir des lignes budgétaires existantes. Il reste cependant important que les questions relatives aux personnes déplacées internes soient intégrées et considérées dans le programme de développement national.

12. Les politiques sur les solutions durables doivent être souples pour pouvoir s'adapter au contexte, aux besoins et aux préférences des personnes déplacées internes. La sécurité physique et l'accès aux besoins fondamentaux peuvent être des priorités pendant la première phase du déplacement, alors que l'accès aux moyens de subsistance et au logement semblent être les priorités pour la réussite de l'intégration locale des personnes en déplacement prolongé. Les personnes déplacées peuvent aussi combiner les options d'établissement et vivre dans leur zone de déplacement tout en cultivant les terres dans leur lieu d'origine. Les enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays feront peut-être des choix d'établissement différents de ceux de leurs parents.

13. Ce sont souvent les personnes déplacées internes les plus vulnérables qui restent dans une situation de déplacement prolongé. En conséquence, dans de nombreux cas, même plusieurs années après leur déplacement, des programmes et politiques spécifiques sont nécessaires pour les populations les plus vulnérables parmi les personnes déplacées, comme les membres des minorités, les personnes âgées ou les personnes handicapées. Les programmes sur les solutions durables devraient prendre en compte leurs besoins d'assistance particuliers pour l'intégration locale et, pour cela, inclure des considérations sur l'âge, le genre et la diversité.

4. Bonnes pratiques pour faciliter l'intégration locale des personnes déplacées dans leur propre pays

Tout au long du séminaire, les participants ont dressé une liste des activités qui avaient amélioré les réponses nationales et internationales aux situations de déplacement interne dans différents pays. Même si certaines activités nécessitent encore de la recherche, de l'évaluation et de la réflexion, cette liste rassemble de manière préliminaire et non exhaustive les méthodes potentielles pour faciliter l'intégration locale des personnes déplacées comme solution durable.

Cadre de protection et d'aide

- Examen de la législation nationale pour trouver les dispositions discriminatoires à l'égard des personnes déplacées par des avocats et par la société civile au niveau local. (Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie)
- Compilation écrite des règles coutumières (Ouganda)
- Détermination du profil des personnes déplacées, en particulier au travers d'enquêtes sur les intentions et aspirations des personnes déplacées en situation de déplacement prolongé, en utilisant une approche qui les invite à indiquer leur premier choix d'établissement idéal et leur deuxième choix plus réaliste (Serbie)
- Développement de plans d'action au niveau local et intégration des questions de déplacement interne dans les plans de développement local. Faire participer les communautés déplacées à la conception, l'élaboration et à la mise en place de ces plans (Géorgie, Serbie)
- Les institutions nationales sur les droits de l'homme jouent un rôle de surveillance et d'éducation sur le déplacement interne (Géorgie)
- Élaboration de projets de développement au niveau local basés sur la demande et la participation et visant des zones à forte concentration de personnes déplacées internes et de rapatriés (Programme de solidarité nationale en Afghanistan)
- Intégration des questions concernant le Nord du pays dans le Plan national de développement (Ouganda)
- Document de la Banque mondiale mettant l'accent sur le rôle de la gouvernance dans le traitement des situations de déplacement forcé.
- Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées dans leur propre pays.

Logements sociaux pour des personnes déplacées vulnérables qui ont vécu dans des centres collectifs à Kraljevo, Serbie (Photo: IDMC/ Barbara McCallin, mai 2009).

Programmes d'aide

- Programme de soutien à l'intégration locale des personnes déplacées internes ayant aussi un impact bénéfique sur les communautés locales.
- Unités mobiles délivrant des actes de naissance et des documents d'identité aux personnes déplacées internes et aux populations locales (Colombie)
- Promotion de programmes pour la gestion des conflits pendant le déplacement afin d'améliorer les rapports entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil.

Logement, terres et biens

- Participation et dialogue avec les personnes déplacées à travers les 'groupes d'action sur le logement' (Housing Action Groups) dans les centres collectifs (Serbie)
- Villages de rapatriés dans les zones de déplacement comme modèles d'établissement pour les personnes déplacées internes. Dans ces villages, les personnes déplacées vivent près les unes des autres ce qui facilite l'accès aux services de base pour les résidents, les rapatriés et les personnes intégrées localement (Burundi)
- Mise à disposition de logements sociaux pour les person-

nes déplacées les plus vulnérables lorsque les centres collectifs ont fermé (Serbie)

- Dans des situations où la capacité du gouvernement est limitée, garantir la sécurité d'occupation à travers des solutions intermédiaires, comme la subvention des loyers, des subventions en espèces ou la fourniture de matériaux de construction
- Vendre des unités des centres collectifs aux occupants à des prix subventionnés ou fournir des chèques de logement alternatif pour permettre aux personnes déplacées internes d'acquérir un logement, à condition que ces logements remplissent les critères énoncés dans l'Observation générale 4 des Nations unies sur le droit à un logement suffisant (Géorgie)[2]
- Élaboration de normes juridiques et aide juridique pour que les personnes déplacées internes puissent acheter ou louer une propriété dans la zone de déplacement (Ouganda, Timor oriental)
- Développer des programmes « argent contre travail » pour la construction d'abris à partir de matériaux locaux, en utilisant une approche participative pour les personnes déplacées internes, de manière temporaire ou permanente, et pouvant également bénéficier les communautés d'accueil. (RD Congo)
- Processus participatifs pour les personnes déplacées internes et les communautés d'accueil pour planifier les zones d'établissement là où les personnes déplacées internes pourront renforcer leur sécurité d'occupation (Bosasso, Somalie)
- Solutions de logement qui facilitent l'intégration locale en évitant la séparation physique entre les personnes déplacées internes et les populations non déplacées (Serbie, Burundi)
- Envisager de donner aux personnes déplacées des « certificats d'attribution » comme ceux que les communes ont donné aux réfugiés rapatriés pour enregistrer leurs biens (Burundi)
- Fournir des logements sociaux dans un environnement favorable, avec une famille d'accueil chargée de coordonner l'accès aux aides sociales (Serbie)
- Élaborer un programme de logement dans un village donnant accès à la propriété et aux moyens d'existence en permettant aux personnes déplacées internes d'acheter une propriété privée subventionnée (Serbie)
- Louer aux personnes déplacées internes des terrains acquis par les autorités locales (Ouganda)
- Construire des écoles et des centres de santé dans la zone de déplacement de manière à ce que les bâtiments puissent être transformés lorsqu'ils ne sont plus nécessaires aux services au populations déplacées, après leur retour (Nord de l'Ouganda)
- Création de villages de paix pour les personnes déplacées internes et autres groupes vulnérables comme les réfugiés rapatriés sans terres (Burundi)

[2] Voir: *www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/%28Symbol%29/469f4d91a9378221c12563ed0053547e?Opendocument*

5. Recommandations aux parties prenantes

De manière générale, les groupes de travail du séminaire ont considéré que les éléments clés pour l'intégration locale ne pouvaient pas être pris de manière isolée par rapport aux autres options d'installation. Les recommandations ci-dessous reflètent donc des observations générales sur le déplacement interne. Elles mettent cependant l'accent sur les éléments qui sont particulièrement importants pour l'intégration locale et le déplacement prolongé. Ces éléments sont au cœur des recommandations qui suivent :

Général

A toutes les parties prenantes :

- Soutenir des politiques et des pratiques ayant un impact positif pour les personnes déplacées dans un contexte donné, sans s'attarder sur la question de savoir si ces pratiques ont reçu le nom d'intégration locale

A toutes les organisations internationales:

- Rappeler aux gouvernements leurs obligations en vertu des droits de l'homme à l'égard de tous citoyens sous leur juridiction
- Fournir au gouvernement de l'information sur la réponse apportée au déplacement interne dans des contextes similaires
- Renforcer la capacité et les ressources des autorités locales lorsque les autorités nationales ne sont pas en mesure de gérer l'augmentation de personnes déplacées
- Faire en sorte, dans la mesure possible et pertinente, que les communautés d'accueil reçoivent également un soutien

Aux autorités nationales:

- Garantir toutes les formes de soutien pour que les personnes déplacées atteignent des solutions durables, y compris au moyen de l'intégration locale et viser à renforcer leurs droits fondamentaux, y compris la liberté de mouvement, la liberté de choisir son lieu de résidence et la non-discrimination
- Garantir que les représentants des personnes déplacées participent et soient pris en compte à tous les niveaux de la prise de décision
- Garantir la participation, les droits politiques et la non-discrimination pour les personnes déplacées quel que soit leur lieu de résidence
- Garantir que les services aux personnes déplacées soient flexibles par rapport au calendrier, au lieu et à leur étendue

Moyens d'existence et relèvement économique

Aux autorités nationales:

- Soutenir les autorités locales dans leurs efforts de soutien aux stratégies de moyens d'existence des personnes déplacées mais également à travers des programmes qui améliorent les infrastructures locales et le développement des communautés d'accueil au sens large

Aux organisations humanitaires et de développement:

- S'assurer que les organisations de développement soient présentes dès que possible lors d'une crise de déplacement interne pour répondre aux besoins de subsistance et préparer le terrain pour des solutions durables.
- Prendre en considération les moyens de subsistance des personnes déplacées dès le début du déplacement in-

Des personnes déplacées Roms dans un établissement informel en Serbie. Leurs perspectives d'intégration sont limitées en raison du manque d'opportunités de moyens de subsistance (Photo: IDMC/ Barbara McCallin, mai 2009).

terne. Ceci devrait tenir compte des ressources existantes, des compétences et de la capacité des personnes déplacées, y compris leurs initiatives pour trouver des moyens de subsistance. À ces fins il convient de recueillir des informations de base précises sur la situation des personnes déplacées, leurs compétences et leurs capacités
- Intégrer l'âge, le sexe et la diversité dans les programmes de soutien des moyens de subsistance. Allouer des ressources, un suivi adéquat de la protection et un soutien psychosocial si nécessaire pour protéger les personnes déplacées contre les mécanismes d'adaptation négatifs
- Garantir que les programmes humanitaires et de développement ne limitent pas la capacité des personnes déplacées à trouver des solutions durables
- Lors de la conception des programmes pour les personnes déplacées, envisager les besoins de moyens de subsistance de la communauté d'accueil dans son ensemble

Logement, terres et biens (LTB)

Aux autorités nationales:
- Garantir que des politiques nationales de logement sont en place pour soutenir les personnes vulnérables, qu'elles soient déplacées ou non
- Les besoins des personnes déplacées et les tendances de déplacement doivent être pris en compte dans la planification urbaine de la phase d'urgence à la phase de développement
- Impliquer rapidement les organisations de développement en incluant les questions de déplacement interne et des ressources pour les personnes déplacées dans le plan de développement national

Aux organisations humanitaires et de développement:
- Dans les situations ou l'intégration locale est politiquement sensible ou impopulaire, au lieu d'utiliser le terme «intégration locale » utiliser un langage relatif à l'accès aux droits, y compris le droit au logement, lors du plaidoyer pour cette solution au niveau national. Indirectement ceci va faciliter l'intégration locale
- Trouver des solutions créatives pour optimiser l'utilisation des terres et du logement, comme l'agriculture urbaine
- Trouver des mesures adaptées au contexte local pour garantir la sécurité d'occupation, sans attendre des politiques foncières globales

Protection et droits de l'homme

Aux autorités nationales et locales:
- Donner la priorité à la question du remplacement des documents perdus par les personnes déplacées en établissant dès que possible des mécanismes pour faciliter la délivrance de ces documents, y compris des mesures spéciales concernant le montant, des formes alternatives de preuve et l'accès aux autorités et bureaux compétents
- Charger un organe indépendant de l'examen des législations et pratiques locales, pour identifier et revoir celles qui imposent des restrictions discriminatoires aux personnes déplacées

Aux organisations humanitaires et de développement:
- Soutenir la diffusion de l'information pour sensibiliser à l'importance des documents
- Apporter les technologies appropriées et l'aide juridique pour aider les personnes déplacées à obtenir les documents nécessaires pour accéder à leurs droits

Accès aux services

Aux autorités nationales et aux organisations humanitaires et de développement:
- Garantir que la prestation de services aux personnes déplacées est aussi large que possible, de sorte que les personnes déplacées puissent faire un choix informé et volontaire de l'endroit où s'établir
- Examiner l'accès des personnes déplacées aux services lorsque le déplacement se prolonge, et mettre en œuvre des programmes nécessaires pour garantir que leurs besoins sont traités
- Adopter une approche flexible pour la fourniture de services, en ce qui concerne le lieu, le calendrier, le contenu, le fournisseur et l'étendue pour garantir que les personnes déplacées ont au moins accès aux services de base

Résidents d'un établissement pour groupes vulnérables y compris les personnes déplacées à Kigoma, Burundi (Photo: IDMC/Greta Zeender, juin 2010).

Gouvernance et consolidation de la paix

Aux autorités nationales:

- Soutenir l'état de droit comme un moyen de combattre la discrimination contre les personnes déplacées
- Garantir le renforcement des capacités des gouvernements locaux afin de faciliter leur leadership dans le processus de réintégration
- Garantir la viabilité des accords de paix par la promotion de l'intégration des questions de déplacement interne
- Soutenir la participation des communautés au processus de recherche de solutions durables et leur appropriation de ce processus
- Identifier et répondre aux priorités et aux besoins des personnes déplacées et adapter les interventions au contexte spécifique

Aux organisations de développement:

- Soutenir la participation du gouvernement (national et local) et des communautés dans les processus de rehabilitation et de recherche de solutions durables
- Fournir une formation aux fonctionnaires du gouvernement, si nécessaire, afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des personnes déplacées et des communautés d'accueil
- Soutenir des stratégies et approches efficaces pour des solutions durables et veiller à ce qu'elles soient intégrées dans les plans, les processus et les programmes de développement
- Renforcer les capacités de gestion de l'information des autorités locales dans les situations de déplacement interne

Politiques spécifiques aux personnes déplacées versus politiques générales

Aux organisations humanitaires et de développement:

- Aller vers une analyse partagée des situations de déplacement forcé pour informer la planification et faciliter la coordination aux niveaux national et local
- Recueillir et utiliser de manière plus cohérente et systématique des données spécifiques au déplacement aux fins de planification. La Banque mondiale devrait inclure ces données dans ses évaluations de la vulnérabilité. Leur utilisation dans les plans nationaux de développement devrait être encouragée
- Demander une analyse socio-économique au cours de la phase d'urgence en tant que base pour la planification du développement. Cette analyse pourrait être un moyen d'obtenir l'implication des organisations de développement dès le début, et d'inclure également les questions humanitaires .

Aux autorités nationales:

- Décentraliser l'allocation des budgets et des programmes pour les personnes déplacées afin de garantir l'appropriation locale
- Inclure et intégrer les questions de déplacement interne dans la stratégie nationale de développement
- Se demander si l'élaboration d'un cadre national avec des objectifs clairs pour appuyer l'intégration locale a des inconvénients pour la protection des personnes déplacées
- Garantir que les stratégies nationales de développement font spécifiquement référence aux personnes déplacées et au déplacement, et incluent parmi les objectifs le soutien à des solutions durables

Aux groupes nationaux de la société civile:

- Faire le suivi des progrès vers des solutions durables, y compris à travers l'intégration locale, en utilisant le *Cadre conceptuel sur les solutions durables sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays* (IASC 2010). Utiliser également ce cadre pour la planification
- Convaincre les organisations de développement que le déplacement prolongé est un obstacle au développement
- Plaider pour que le gouvernement inclut des solutions durables pour les personnes déplacées dans ses objectifs de développement
- Lier l'intégration locale aux questions économiques, sécuritaires, sociales et environnementales pour sensibiliser sur la question des personnes déplacées

Aux donateurs:

- Plus de flexibilité pour la mise à disposition des financements dans les situations de déplacement prolongé, y compris à travers le financement simultané d'initiatives communautaires et de la société civile et d'interventions humanitaires ou de développement.

6. Prochaines étapes

Bien que ce deuxième séminaire ait constitué un suivi du premier séminaire sur le déplacement prolongé qui a eu lieu en 2007, un certain nombre de questions et de domaines d'étude ont été différents. En effet, le premier séminaire a été quelque peu révolutionnaire dans sa tentative de déterminer les spécificités et les défis du déplacement prolongé. À cet égard, il a jeté les bases de ce séminaire. Par exemple, il s'est concentré sur essayer de définir ce qu'on entend par déplacement prolongé, de lier le déplacement prolongé aux Principes directeurs relatifs au déplacement interne, et d'identifier certains des besoins spécifiques de protection des personnes déplacées dans des situations de déplacement prolongé. Le séminaire s'est également penché sur la mesure dans laquelle les déplacements internes prolongés pourraient et devraient être comparés aux situations de réfugiés prolongées, et a conclu en identifiant une liste considérable de questions pour lesquelles des travaux supplémentaires étaient nécessaires.

Les deux séminaires ont, bien sûr, partagé des point communs. Par exemple, ils étaient tous les deux axés sur les réponses humanitaires et de développement et ont tenté de s'inspirer des leçons apprises et des bonnes pratiques, en grande partie à la suite d'études de cas approfondies. Les deux séminaires ont également porté sur les solutions durables, bien que le premier séminaire ait examiné à la fois l'intégration locale et le retour, alors que ce deuxième séminaire s'est uniquement intéressé à l'intégration locale (et a exploré la notion d'intégration temporaire). Les deux séminaires ont débouché sur des recommandations concrètes, qui devraient guider les réponses des gouvernements et des organisations humanitaires et de développement pour les nombreuses situations de déplacement interne prolongé à travers le monde.

Le premier séminaire a identifié plusieurs étapes pour l'avenir. Certaines d'entre elles ont déjà été franchies, tandis que d'autres doivent encore se matérialiser. Les étapes et leur statut sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Les prochaines étapes sont :

- Brookings-LSE et IDMC vont diffuser le rapport du séminaire et les études de cas préparées pour le séminaire aux organisations humanitaires, de droits de l'homme et de développement, aux gouvernements vivant des situations de déplacement prolongé, aux gouvernements donateurs, aux professeurs d'université et autres experts intéressés par la question
- Brookings-LSE et IDMC présenteront les conclusions du séminaire lors de la Conférence mondiale sur les études humanitaires qui se tiendra à l'Université de Tufts en 2011
- Discussion du rapport de séminaire y compris les études de cas et plaidoyer sur les solutions durables dans plusieurs cadres pertinents, New York (PNUD), Washington (Banque mondiale) et Genève (IASC, Groupe de travail sectoriel sur la protection, Comité exécutif sur le programme du HCR)
- Suivi des tâches restées incomplètes dans le Tableau 1, selon qu'il convient

Les organisateurs du séminaire ont également l'intention de surveiller la mesure dans laquelle les recommandations contenues dans le présent rapport sont mises en œuvre au cours des années à venir et de plaider activement en faveur de leur inclusion dans les politiques adoptées par les gouvernements, les organisations internationales et la société civile. Lors du premier séminaire, il a été estimé qu'environ les deux tiers des personnes déplacées dans le monde à cette époque étaient déplacées depuis plus de cinq ans. Au-delà de ces statistiques, la réalité est que des millions de personnes déplacées vivent dans l'incertitude à long terme. Redoubler d'efforts pour trouver des solutions pour elles, y compris en soulignant les possibilités de l'intégration locale, est une question de droits humains, une préoccupation humanitaire, et un défi de développement. Il reste encore beaucoup à faire.

Tableau 1 *Prochaines étapes identifiées par le premier séminaire d'experts sur le déplacement interne prolongé*

Tâche	Statut
Travailler avec d'autres organisations, en particulier avec les gouvernements donateurs, pour approfondir leurs connaissances sur le déplacement prolongé et obtenir de meilleures réponses.	Les gouvernements donateurs ont été invités au deuxième séminaire d'experts sur le déplacement interne prolongé et impliqués dans les discussions sur les bonnes pratiques à travers des présentations, des groupes de travail et des panels Le numéro 33 de la Revue Migrations forcées est consacré au déplacement prolongé
Développer des outils pour travailler avec les gouvernements nationaux pour qu'ils assument leurs responsabilités.	La version revue du Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, publiée en 2010 Manuel pour la protection des déplacés à l'intérieur de leur propre pays publié en 2010 La protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : Manuel à l'intention des législateurs et des responsables politiques publié en 2008 Ces outils ont été utilisés avec le gouvernement de l'Ouganda pour une évaluation des solutions durables
Élaborer des stratégies de protection adaptées aux situations de déplacement interne prolongé	Déploiement d'agents de protection seniors du HCR pour soutenir le développement de stratégies de protection dans les pays confrontés à des situations de déplacement interne prolongé
Inclure des orientations sur les stratégies de protection dans les situations de déplacement interne prolongé dans le Manuel pour la protection des personnes déplacées internes du Comité permanent interagences (IASC) à paraître	Encadré sur le déplacement interne prolongé dans le Manuel pour la protection des déplacés à l'intérieur de leur propre pays
Partager des éléments de cette réunion avec le groupe de travail sectoriel sur la protection	Pas d'information
Identification par la Banque mondiale d'un point focal pour les personnes déplacées internes	Le Représentant chargé des personnes déplacées dans leur propre pays puis le Rapporteur spécial pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays ont régulièrement tenu des discussions avec la Banque mondiale sur ces questions, y compris sur les situations spécifiques de certains pays.
Examiner comment le financement de la Banque mondiale pourrait être utilisé pour soutenir les solutions durables dans les situations de déplacement prolongé	Les organisations de développement ont participé au deuxième séminaire en faisant des présentations et en participant aux groupes de travail. Le RSG, le HCR, OCHA et le PNUD (BCPR) ont organisé un atelier sur les solutions durables pour les personnes déplacées internes dans le contexte du relèvement précoce
Les organisations humanitaires doivent élargir l'accès à leurs réunions pour faciliter l'intégration et la participation des acteurs du développement	- Development organisations participated in the Second Seminar, giving presentations and contributing in working groups. - The RSG, UNHCR, OCHA and UNDP (BCPR) organised a workshop on durable solutions for IDPs within the context of early recovery
Organiser un atelier de suivi pour les donateurs afin de discuter les conclusions de ce rapport, de mettre en évidence les problèmes de protection dans les situations de déplacement prolongé, de souligner le lien avec la consolidation de la paix et d'encourager une réponse intégrée	Pas d'information
En plus du RSG sur les personnes déplacées, d'autres organisations devraient travailler avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies sur le déplacement interne prolongé, en particulier avec le *Groupe de travail sur les leçons apprises* et en lien avec le Fonds pour la consolidation de la paix	En 2010, le RSG a publié en collaboration avec la Commission de consolidation de la paix le rapport «Intégrer les déplacements internes dans les processus et accords de paix: guide pour les médiateurs» (disponible uniquement en anglais) Le RSG a réussi à faire intégrer les solutions durables dans le Plan de la Commission de consolidation de la paix pour le Burundi

Tâche	Statut
Le HCR, le RSG et les donateurs devraient plaider pour que le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) soutienne les solutions durables dans les situations de déplacement interne prolongé, en particulier à la fin des opérations humanitaires quand que les fonds de développement ne sont pas encore arrivés	Pas d'information
Le HCR doit commander une étude sur les situations de déplacement interne prolongé pour attirer l'attention sur ce problème	Planifié, mais résultat inconnu
Organiser une réunion sur les leçons apprises tirées de l'expérience des Balkans pour les discussions futures relatives aux questions de déplacement interne prolongé	Les ministres des affaires étrangères des pays des Balkans se sont rencontrés en 2010 pour discuter des déplacements internes dans la région
Le Projet Brookings-LSE va continuer à faire des recherches sur les déplacements internes prolongés et va faire circuler largement le rapport de cette réunion et les documents à l'appui	"Solutions durables pour les personnes déplacées dans les situations de déplacement prolongé: trois études de cas », 28 octobre 2008 (disponible en anglais) Une annexe à ce rapport incluant toutes les études de cas est en cours; d'autres rapports de recherche sur des situations spécifiques de déplacement interne prolongé sont également en cours

Annexe 1 Compte-rendu du séminaire

Premier jour

La réunion a commencé par un mot de bienvenue d'Elizabeth Ferris, Senior Fellow à la Brookings Institution, et de Kate Halff, directrice de l'IDMC. Les deux intervenantes ont souligné l'importance de mettre l'accent sur l'intégration locale en tant qu'option d'établissement pour rechercher des solutions durables au déplacement prolongé. Elles ont noté que trop peu d'attention avait été accordée à cette option. Le retour est souvent considéré comme la meilleure solution au déplacement prolongé. Cependant, dans de nombreuses situations, le retour ne fait tout simplement pas partie des options possibles- au moins dans l'immédiat - et il est important d'examiner les moyens de soutenir l'intégration locale pour mettre fin aux déplacements et améliorer l'accès aux droits fondamentaux. Elles ont rappelé que l'élaboration du *Cadre conceptuel de l'IASC sur les solutions durables pour les personnes déplacées* avait été une étape importante qui a permis de souligner les conditions et les processus par lesquels des solutions durables sont réalisées.

Une personne déplacée squatte dans une maison à Yei, au Sud-Soudan. Depuis que les propriétaires déplacés ont commencé à rentrer en 2005, les personnes déplacées qui occupaient les lieux ont été forcées de partir souvent sans recevoir aucune indemnisation ou parcelles alternatives (Photo: IDMC/Nina Sluga, juin 2010).

Droits d'établissement des personnes déplacées en situation de déplacement prolongé

Le Dr Chaloka Beyani, Rapporteur spécial pour les droits de l'homme des personnes déplacées, a souligné la relation de renforcement mutuel entre les droits de l'homme et le droit humanitaire. Il a indiqué que le déplacement forcé viole ces deux en même temps. Il a rappelé aux participants le Principe 6 (3) des Principes directeurs relatifs au déplacement interne, qui stipule que «... le déplacement ne doit pas durer plus longtemps que ne l'exigent les circonstances". De nombreux facteurs contribuent au déplacement prolongé, parmi eux la poursuite des conflits, le blocage des processus de paix , et les revendications territoriales. Dans ces situations, le Dr Beyani a souligné que les personnes déplacées doivent avoir le choix parmi les options d'établissement qui sont à leur disposition. Il a souligné que la réalisation de solutions durables est généralement un processus, insistant sur l'importance de garantir que les personnes déplacées soient en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur avenir et de participer au processus de planification. En outre, lorsque le retour n'est pas possible , le choix de l'intégration locale ne nie pas le droit à un éventuel retour lorsque les conditions le permettent. Par dessus tout, des efforts supplémentaires sont nécessaires de la part des autorités nationales et des organisations internationales pour trouver des solutions au déplacement avant qu'il se prolonge.

Perspectives gouvernementales

Des représentants des gouvernements du Burundi, de la Colombie, de la Géorgie, de l'Ouganda et de la Serbie ont fait part de leurs observations sur le déplacement prolongé dans leur pays, y compris les tendances historiques et les données statistiques, et ont souligné les initiatives visant à protéger et à aider les personnes déplacées et à répondre au déplacement prolongé dans leur pays.

Le représentant de la Géorgie a examiné les différences entre les "anciens" et les "nouveaux" groupes de personnes déplacées, les conditions de vie dans les centres collectifs où vivent de nombreuses personnes déplacées, et la réponse du gouvernement depuis 2009. En 2007, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale pour les personnes déplacées, qui vise entre autres à soutenir des conditions de vie dignes pour les personnes déplacées. Depuis l'adoption de la Stratégie, le gouvernement a appuyé l'intégration locale par le transfert de propriété des centres collectifs vers les personnes déplacées, au moyen de

subventions financières, de projets de logement et d'efforts pour améliorer l'autonomie économique des personnes déplacées. Le gouvernement a aussi récemment ouvert un centre d'accueil pour les personnes déplacées dans la capitale, ainsi qu'une ligne téléphonique. Presque 40 pourcent des personnes déplacées vit dans des centres collectifs, le reste dans des logements privés. Certaines personnes n'ont pas besoin d'aide pour accéder à un logement permanent parce qu'elles ont bénéficié de projets de logement ou parce qu'elles sont propriétaires.

Le représentant de la Colombie a indiqué que le taux d'enregistrement de personnes déplacées était en baisse, et que la plupart des personnes déplacées qui s'enregistraient désormais avaient été déplacées il y a plus de cinq ans. Il a également noté que les femmes étaient chef de famille de nombreuses familles déplacées, et que plus de la moitié des personnes déplacées enregistrées étaient des jeunes ou des enfants. Le modèle le plus récent élaboré par le gouvernement pour traiter le déplacement comporte trois volets: prévention et protection, assistance globale, et vérité, justice et réparation. On retrouve les retours et la réinstallation dans toutes ces composantes. La réinstallation, inclut l'intégration locale et l'installation ailleurs dans le pays.

Le représentant a indiqué quelques-uns des défis majeurs pour mettre fin au déplacement prolongé à travers la réinstallation. Parmi eux : les coûts administratifs élevés de l'aide gouvernementale en raison d'une mauvaise coordination ; la protection des personnes déplacées contre les nouvelles et anciennes menaces à la sécurité; la garantie de la sécurité d'occupation pour le logement et les terres fournis et l'accès aux services et aux emplois ; la création d'activités génératrices de revenus ; la planification urbaine et rurale, et la réadaptation physique et psychologique des personnes déplacées en tant que citoyens et membres de communautés. Le gouvernement est en train de discuter la notion de «zones urbaines et rurales de prospérité» qui pourrait répondre à ces défis particuliers.

Le représentant du Burundi a commencé par décrire le contexte des déplacements internes au Burundi, les élections et le retour des réfugiés, qui ont compliqué la situation de déplacement interne prolongé. Il a indiqué les résultats de l'enquête de 2009 selon laquelle 157 000 personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays, 17 ans après la fin du conflit, et a noté que le gouvernement a élaboré des stratégies pour répondre à ce déplacement prolongé. Une stratégie de 2010 pour l'économie vise à répondre aux besoins des réfugiés, personnes déplacées et autres groupes vulnérables à travers une approche globale. Une tentative de solution dans le cadre de cette stratégie inclut la création de «villages de paix» ou«villages réintégrés » pour les personnes déplacées ainsi que les réfugiés rapatriés et sans terre et d'autres personnes vulnérables.

Un groupe de travail technique sur les personnes déplacées composé de représentants du gouvernement et des partenaires internationaux va réaliser une étude sur la situation des personnes déplacées pour servir de base à une politique et un plan d'action pour des solutions durables. Cette politique aura trois principes directeurs: les personnes déplacées ont le droit de rester là où elles sont, le droit de choisir librement leur résidence et le droit d'être réintégrées dans la société dans des conditions de vie similaires à celles des personnes non déplacées. Il a également énuméré un certain nombre de défis: 1) un cadre juridique spécifique aux personnes déplacées n'a pas encore été élaboré 2) le pays rencontre encore d'importants problèmes financiers; 3) plus de fonds sont alloués aux réfugiés de retour qu'aux personnes déplacées; 4) il y a un manque de partage de l'information entre les différentes organisations, en particulier celles qui interviennent auprès des personnes déplacées; 5) des problèmes importants subsistent concernant les terres sur lesquelles les personnes déplacées se sont installées, notamment des revendications concurrentes qui doivent encore être réglées.

Le représentant de l'Ouganda a commencé par un aperçu des déplacements qui se sont produits pendant l'insurrection de 1986 à 2006. Il a indiqué que la politique nationale de coordination pour les personnes déplacées a été adoptée en août 2004, et a souligné l'engagement du gouvernement et sa responsabilité par rapport au droit des personnes déplacées de rentrer, de s'intégrer localement ou de s'installer ailleurs. Après l'accord de cessation des hostilités de 2006, près de 90 pour cent des personnes déplacées ont quitté les camps pour retourner dans leur région d'origine. Les personnes qui restent dans les camps sont en grande partie des groupes vulnérables. Parmi les défis majeurs mentionnés on trouve les suivants: les personnes qui possédaient les terres qui ont été utilisées pour établir les camps veulent maintenant les récupérer ; absence de documents sur la

propriété foncière; les structures de soutien social et les réseaux sociaux ont été altérés, et par conséquent certaines personnes déplacées dépendent trop de l'aide ; les besoins essentiels ne sont pas encore satisfaits ; l'environnement autour des camps s'est dégradé ; les tensions ethniques sont encore présentes; les personnes déplacées restent une priorité trop secondaire pour les gouvernements locaux et l'intégration locale n'est pas bien définie comme une solution possible et mérite donc une plus grande attention.

Le représentant serbe a présenté un aperçu des déplacements internes en Serbie, en soulignant la nécessité que les personnes déplacées exercent librement leurs droits. La stratégie nationale de 2002 qui visait à soutenir le retour a été un échec relatif en raison du manque de sécurité et de liberté de mouvement pour les rapatriés, et des difficultés pour recouvrer leurs logements, leurs terres et leurs biens. La stratégie de 2002 a donc été révisée pour s'adapter à la situation politique actuelle et aux besoins des personnes déplacées, et la nouvelle stratégie devrait être adoptée au début de 2011. Dans ce nouveau cadre, le gouvernement continuera à soutenir les personnes déplacées à travers des programmes de logement et d'autonomie économique. Des plans locaux pour répondre aux besoins des personnes déplacées sont en cours d'élaboration pour améliorer la planification et l'allocation efficace des ressources. Certaines municipalités ont renforcé leur capacité à adopter des plans d'action locaux, et beaucoup ont déjà été adoptés.

En particulier, un logement et des matériaux de construction, ainsi qu'une formation professionnelle ont été offerts à ceux qui en ont besoin. Une enquête de 2010 sur les personnes déplacées, réalisée avec des partenaires internationaux, a souligné que les personnes déplacées sont deux fois plus susceptibles d'être au chômage que les populations voisines non déplacées. Par ailleurs, les différends concernant la propriété au Kosovo ne sont toujours pas réglés. Le logement n'est toujours pas réglé pour 51 pour cent des personnes déplacées et 20 000 unités de logement sont encore nécessaires. L'assistance aux personnes déplacées a également coïncidé avec l'assistance aux groupes vulnérables tels que les Roms, qui sont confrontés à des obstacles spécifiques par rapport à leurs documents.

Après les présentations, des questions ont été posées sur la façon dont les gouvernements travaillent avec les personnes déplacées, quand et comment les gouvernements déterminent que la première phase a pris fin et une autre phase a commencé, et comment ils déterminent le moment où le déplacement prend fin. Un thème commun était la nécessité de déterminer dans quels cas il est préférable de prendre les décisions au niveau national et dans quels cas au niveau local. En réponse, le représentant de l'Ouganda a discuté des modalités d'information des personnes déplacées sur les politiques gouvernementales, comme par exemple les émissions télévisées en direct, les visites de camps et les partenariats avec les ONG (Human Rights First, par exemple). Le représentant de la Colombie a indiqué que le déplacement ne cesse jamais, mais qu'on peut mettre un terme à la vulnérabilité. Tous les participants au panel ont réitéré le constat que trouver des terres et régler les différends relatifs aux terres était un obstacle majeur dans la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées.

Rapports de recherches sur le déplacement prolongé

Un débat a été organisé autour d'un modérateur avec cinq des six chercheurs ayant rédigé les études de cas (le chercheur pour le Sud-Soudan n'était pas présent) qui ont alors expliqué les résultats de leur recherche. Bien que les contextes soient très différents, plusieurs thèmes communs ont émergé, y compris l'importance du logement, des terres et des moyens de subsistance pour les solutions durables dans tous les contextes, la diversité des préférences d'établissement des personnes déplacées, et leurs perceptions différentes de l'intégration locale. Le chapitre 3 de ce rapport présente un examen plus détaillé des études de cas et de la discussion qui a suivi. Quelques-unes des principales conclusions sont les suivantes:

- Tous les gouvernements privilégient le retour des déplacés dans leur lieu d'origine par rapport aux autres options d'établissement, même quand le retour n'est matériellement pas possible en raison de l'absence d'un accord de paix.
- Les déplacés ont vécu dans différents types d'établissement, y compris des établissements informels, des centres collectifs, des appartements et des maisons, à la campagne ou en ville. Certains de ces types d'établissement rendent les besoins d'aide des personnes déplacées moins visibles.
- Dans certains pays, les politiques gouvernementales envers les personnes déplacées sont influencées par le retour des réfugiés (Soudan, Serbie, Burundi), alors que dans d'autre pays (Géorgie, la Colombie), ce facteur n'est

pas important.

- Dans la plupart des cas, il y a eu plusieurs vagues de déplacements internes (Colombie, Géorgie, Serbie [Croates et Kosovars], Burundi).
- Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays forment un groupe hétérogène. Il y a des différences, par exemple, entre les personnes déplacées Roms et non Roms en Serbie, et entre les personnes déplacées en milieu urbain et non urbain.
- Les personnes déplacées dans des contextes différents et à différentes phases de leur déplacement recherchent des options d'établissement différentes. Par exemple, au Burundi, beaucoup préfèrent l'intégration locale, tandis qu'en Ouganda, la plupart veulent retourner dans leurs communautés d'origine. Dans d'autres pays, les préférences des personnes déplacées sont plus mélangées.
- Dans les six études de cas, les terres, le logement et les moyens de subsistance sont apparus comme des éléments majeurs de la recherche de solutions pour les communautés déplacées.

Fin

Après des discussions thématiques en petits groupes (voir ci-dessous), Elizabeth Ferris a conclu la première journée en déclarant que l'intégration locale mérite plus d'attention, et en exposant quelques-unes des questions qui avaient été soulevées lors des discussions:

- Les personnes déplacées en situation de déplacement prolongé ont des besoins et des préférences qui évoluent dans le temps, et cela doit être pris en compte lors de la conception de solutions durables.
- La participation des personnes déplacées et de leurs communautés d'accueil est nécessaire dans l'élaboration de solutions, ainsi que la participation des groupes vulnérables spécifiques parmi les personnes déplacées.
- Afin de faire un choix volontaire et éclairé, les personnes déplacées devraient être en mesure de choisir entre les options d'établissement. Elles peuvent choisir de s'installer à plus d'un endroit.
- La sécurité d'occupation et la sécurité foncière figurent parmi les problèmes les plus importants à régler pour que l'intégration locale puisse être une solution durable. Les politiques nationales visant à faciliter l'intégration locale doivent également être soutenues localement.
- Des questions demeurent autour de la notion d'intégration «provisoire» ou «temporaire», et sur la question de savoir si l'utilisation de cette terminologie aide les personnes déplacées à trouver des solutions durables.

Deuxième jour

Perspectives sur l'adoption de politiques

Un panel a abordé une série de questions liées à la conception de politiques pour l'aide nationale à l'intégration locale, la mise en place de mécanismes de coordination efficaces, y compris ceux impliquant les ministères et les autorités locales, la conception de projets et le financement.

Plusieurs intervenants ont rappelé aux participants que le déplacement interne prolongé est autant un problème de développement qu'un problème humanitaire. Cela signifie que des questions telles que la propriété, les moyens de subsistance, la prestation de services et la gouvernance doivent être considérées dans le soutien aux solutions durables. Les organisations de développement devraient être mieux informées du fait que ces questions relatives aux personnes déplacées peuvent être fondamentales pour un développement durable dans son ensemble. Un intervenant a suggéré que les organisations de développement devraient être présentes dès le début du déplacement interne pour comprendre le contexte et son évolution. Bien sûr, il faut encore travailler pour déterminer comment cela pourrait être mis en œuvre dans la pratique. Pour attirer l'attention des organisations de développement, les gouvernements devraient reconnaître les problèmes que les déplacements internes soulèvent en termes de développement et allouer les fonds en conséquence. Afin d'éviter le ressentiment contre de telles politiques, les fonds ne devraient pas être pris à partir de lignes budgétaires existantes qui pourraient bénéficier d'autres groupes dans les zones où vivent les personnes déplacées.

Un couple de personnes déplacées dans un appartement du centre collectif où elles ont vécu pendant plus de 15 ans et qui maintenant leur appartient (Photo: IDMC/Nadine Walicki, juillet 2010).

Les intervenants ont également souligné qu'une approche spécifique au contexte ou différenciée devrait être utilisée dans la conception des politiques et des programmes de solutions durables pour les personnes déplacées. Il est important que les gouvernements et les autres parties prenantes reconnaissent que chaque option d'établissement peut être appropriée lors de différentes phases de déplacement. Les options doivent être présentées avec soin, conformément aux souhaits des personnes déplacées et sur la base d'une analyse du contexte politique. Le plaidoyer pour l'intégration locale des personnes déplacées doit être fondé sur des principes, être stratégique et pragmatique, et doit peut-être être mené de façon créative pour obtenir le soutien du gouvernement. Une approche prudente et phase par phase mettant l'accent sur l'autonomie des personnes déplacées peut être plus appropriée dans les situations où l'intégration locale n'est pas politiquement acceptable. Entre autres, le calendrier du plaidoyer et l'élaboration de messages conjoints avec les ONG et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) sont importants. Dans certains cas, l' « étiquette » personnes déplacées peut être un obstacle à des solutions, et l'intégration locale et les solutions durables peuvent nécessiter des stratégies qui ne soient pas spécifiques au déplacement. Comme dans le cas du plaidoyer sur les solutions durables, les programmes de soutien des solutions durables doivent s'adapter au contexte spécifique.

Les intervenants ont également discuté des mesures gouvernementales susceptibles de faciliter des solutions durables. Une étape est d'examiner l'ensemble de la législation nationale afin de déterminer s'il existe des dispositions discriminatoires à l'égard des personnes déplacées, et si oui, de les modifier. À cet égard, le travail avec des avocats locaux et la société civile a été extrêmement bénéfique. Le gouvernement pourrait aussi mener une analyse d'économie politique avec les organisations internationales humanitaires, de développement et de sécurité pour élaborer une stratégie commune avec des objectifs politiques, sécuritaires, humanitaires et de développement. En ce qui concerne les questions de coordination institutionnelle, toutes les options d'établissement nécessitent une approche multi-institutionnelle. La question est de savoir comment impliquer les ministères qui ne travaillent pas avec les personnes déplacées. Une solution est d'établir un comité de pilotage central incluant les ministères, les organisations internationales, les donateurs et la société civile. D'autres intervenants ont ajouté que la coordination doit être à la fois centrale et locale, et devrait associer les personnes déplacées elles-mêmes. Les politiques devraient reconnaître que, en plus des biens matériels, l'accès aux services comme le soutien psychosocial peuvent être nécessaires pour réaliser des solutions durables et pour que les personnes déplacées sentent qu'elles appartiennent aux communautés où elles vivent.

Lors de la discussion qui a suivi les exposés, les participants ont demandé s'il était souhaitable de nommer un ministère séparé pour les questions de déplacement interne ou si l'intégration des questions relatives aux personnes déplacées dans les programmes existants serait plus efficace. Un participant a suggéré que le contexte devrait dicter l'option choisie, tandis qu'un autre a suggéré que l'intégration des questions relatives aux personnes déplacées dans les politiques générales pouvait s'avérer moins efficace, mais pourrait permettre une plus grande durabilité et l'appropriation par les autorités nationales. Les participants ont également discuté du rôle que les autorités locales devraient jouer dans la réponse aux personnes déplacées (rôle principal ou non) et des moyens de prévenir les situations de déplacement prolongé. D'autres interventions ont rappelé aux participants la nécessité d'adopter des approches pragmatiques dans le plaidoyer et la nécessité d'impliquer les organisations de développement. Les participants ont convenu qu'une participation accrue des organisations de développement est nécessaire pour trouver des solutions durables pour les personnes déplacées, et que la coordination entre les organisations humanitaires et les organisations de développement doit être améliorée. Cela pourrait être fait en générant une compréhension commune de la situation (par exemple, à travers un exercice d'évaluation des besoins commun), et les données devraient être par-

Une personne déplacée à Yei, Sud-Soudan, devant sa maison traditionnelle tukul en terre et chaume (Photo: IDMC/Nina Sluga, June 2010).

tagées pour planifier et exécuter des programmes de solutions durables pour les personnes déplacées.

Bonne pratiques

Un dernier panel s'est concentré sur les bonnes pratiques de soutien de l'intégration locale dans les situations de déplacement prolongé par les agences des Nations Unies, les ONG et les institutions nationales des droits de l'homme.

Les intervenants ont discuté de l'équilibre entre les politiques d'aide aux personnes déplacées et à la population locale dans son ensemble et la nécessité de stratégies qui ne soient pas liées au déplacement. Les besoins des groupes vulnérables non déplacés parmi les populations locales devraient être examinés et traités si possible afin de ne pas créer de ressentiment. Les intervenants ont également mentionné la nécessité de recueillir des données utiles et de mieux documenter les situations. Ils ont également discuté de l'approche verticale qui a été utilisée, une approche qui n'inclut pas les personnes déplacées dans le processus décisionnel. Les intervenants ont convenu que les programmes risquent d'échouer si les préférences des personnes déplacées ne sont pas prises en compte. Ils se sont également demandé si l'enjeu était vraiment d'appuyer l'intégration locale, ou si la discussion devrait plutôt être centrée sur la prise de décision par les personnes déplacées.

Les intervenants ont également souligné que si le retour peut être possible et souhaitable à un moment donné, il peut ne plus l'être par la suite. Ils ont signalé que les personnes déplacées dans différents contextes (urbain ou rural, par exemple) peuvent être confrontés à des problèmes particuliers à mesure que le temps passe, et qu'il est nécessaire de reconnaître et de permettre la mobilité des personnes déplacées, car elles peuvent garder un pied dans plus d'un lieu à la fois. Le déplacement interne est dynamique: alors qu'ont peut décrire les personnes déplacées comme étant en «zone grise» dans le sens où elles n'ont pas atteint de solutions durables, elles peuvent continuer à aller de l'avant à bien des égards, y compris dans certains cas, par l'établissement de résidences multiples. Certains intervenants se sont demandés si le retour était vraiment une option possible dans les situations de déplacement prolongé, en raison du passage du temps. Les personnes déplacées peuvent physiquement retourner dans leur lieu d'origine, mais après une longue période de temps, il est probable que le lieu où elles retournent soit différent de celui qu'elles ont quitté. Ils se sont donc demandé si, comme les autres options d'établissement, le retour exigeait également l'intégration.

Les intervenants ont également examiné comment les réponses politiques aux questions relatives aux personnes déplacées se rapportent à la constitution et au système politique d'un pays. La délégation de plans d'action locaux à partir du gouvernement central est généralement importante. Ils ont affirmé qu'il y a une nécessité de s'appuyer sur les expériences menées, et que la transparence et la responsabilité sont extrêmement importantes. De même, les personnes déplacées ont besoin d'être mieux informées sur leurs droits. Le plaidoyer doit porter sur la diversification des moyens de subsistance et la liberté de mouvement et il est important que les personnes déplacées soient inclues dans les processus de justice transitionnelle et autres initiatives visant à faire face au passé. Les institutions nationales des droits de l'homme peuvent prendre un rôle éducatif et informer les personnes déplacées sur leurs droits, en plus de surveiller la situation des personnes déplacées et faciliter la réparation.

Plusieurs bonnes pratiques de soutien à l'intégration locale des personnes déplacées en déplacement prolongé ont été mentionnées. Il s'agit notamment de deux projets réussis de logement en Serbie. Le premier projet concerne le logement social dans un environnement favorable et le deuxième le programme de logement au village, qui comprend également une composante sur les moyens de subsistance. Parmi les autres bonnes pratiques mentionnées dans les six pays on trouve : la délégation de la planification et des activités des autorités locales tout en maintenant une surveillance centrale des plans d'action locaux; le sondage des aspirations et des intentions des personnes déplacées ; la participation et le dialogue avec les personnes déplacées ; la reconnaissance formelle de l'intégration locale comme une option d'établissement pour les personnes déplacées; l'échange d'expériences avec les homologues dans des contextes similaires ; l'élaboration de critères et de normes ; la coordination et le partenariat entre les autorités, les organisations humanitaires et les donateurs ; et une approche équilibrée visant les personnes déplacées et les communautés d'accueil. Certaines difficultés ont également été évoquées, telles que les environnements politiquement sensibles et la difficulté de distinguer entre les vulnérabilités.

Une liste complète des bonnes pratiques compilées pendant le séminaire est inclue dans le chapitre 5.

Résultats des groupes de travail

Les participants ont formé six groupes de travail qui ont examiné: les moyens de subsistance et le relèvement économique ; les abris ; le logement, les terres et les biens ; la protection et les droits de l'homme (documents, accès à des recours efficaces et à la justice) ; l'accès aux services essentiels; la gouvernance, la consolidation de la paix et la cohésion sociale ; et les politiques spécifiques sur les personnes déplacées par rapport à des politiques territoriales plus générales.

Chaque groupe a été invité à identifier les principaux problèmes pour l'intégration locale par rapport à son thème et à élaborer des recommandations pour les organisations locales, nationales et internationales qui adresseraient les problèmes et contribueraient à faciliter l'intégration locale. Les éléments suivants ont également été pris en compte: (1) la participation des personnes déplacées et des communautés d'accueil; (2) concentration ou dispersion des établissements dans les zones rurales et urbaines; (3) vulnérabilités spécifiques selon l'âge, le sexe et la diversité; (4) le changement (ou non) des problèmes lors que le déplacement est devenu prolongé; (5) les questions de développement communes aux communautés d'accueil.

- Moyens de subsistance et relèvement économique

Le groupe sur les moyens de subsistance et le relèvement économique a examiné l'approche sur les moyens de subsistance conçue par le Département pour le développement international du Royaume-Uni et s'est penché sur les problèmes dans différents milieux d'accueil, les approches intégrées visant à inclure d'autres secteurs dans les initiatives sur les moyens de subsistance, et les problèmes pour traiter des moyens de subsistance dans les situations d'urgence et de déplacement prolongé.

Le groupe a noté que le soutien aux moyens de subsistance donne aux personnes déplacées la possibilité de vivre dans la dignité, d'améliorer leur niveau de vie et d'éviter la dépendance par rapport à l'aide humanitaire. Ce soutien permet également de renforcer les capacités des personnes déplacées pour faire des choix d'établissement volontaires. Le groupe a souligné que fournir des moyens de subsistance aux personnes déplacées ne les prédispose pas à rentrer ou à s'intégrer. C'est d'abord et avant tout l'Etat qui a la responsabilité de fournir des possibilités de moyens de subsistance aux personnes déplacées et de garantir qu'elles ne sont pas confrontées à des obstacles administratifs pour accéder à ces possibilités. Ceci exige un engagement à long terme.

Les gouvernements nationaux et la communauté humanitaire doivent trouver un moyen pour allouer les ressources suffisantes aux autorités locales. Renforcer les capacités des autorités locales, en fonction du contexte local, est fondamental pour garantir la durabilité des projets sur les moyens de subsistance. Le manque de soutien ou de ressources adéquats pour améliorer les possibilités des moyens de subsistance pour les personnes déplacées peuvent entraîner des mécanismes d'adaptation négatifs tels que la pratique des mariages précoces et / ou du mariage forcé chez les ménages vulnérables, le trafic et la prostitution, et le travail des enfants. Les personnes qui mettent en oeuvre des projets de subsistance devraient être conscientes de leur impact négatif possible et en surveiller l'évolution. Parmi ces impacts négatifs figurent une éventuelle augmentation des conflits domestiques ou communautaires résultant de l'évolution des rôles entre les sexes. Elles devraient également inclure des activités visant à prévenir ou à traiter de ces questions, ainsi qu'à garantir le suivi adéquat de la protection.

Les moyens de subsistance et le relèvement économique ne peuvent pas être définis ou considérés séparément des autres droits et besoins fondamentaux comme le logement, les terres et les biens, l'accès à l'éducation et aux services.Une approche intégrée qui crée un environnement social propice à l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées est nécessaire. Celle-ci ne peut pas reposer exclusivement sur les moyens de subsistance.

Le groupe a noté plusieurs problèmes pour traiter des moyens de subsistance dans les situations de déplacement prolongé. Parmi eux : l'accès limité aux ressources ; les mécanismes d'adaptation limité ; le moment où l'aide sur les moyens de subsistance intervient ; l'absence d'accès aux services essentiels comme l'éducation et les soins de santé, et le manque de compétences adéquates et de capacités pour le marché du travail local. Parmi les autres défis on trouve: impliquer les autorités nationales et internationales dans le traitement des moyens de subsistance; l'intégration des questions relatives au genre et aux minorités dans les interventions

sur les moyens de subsistance, traiter le déplacement prolongé et le développement en même temps. Cela suppose de considérer les situations de déplacement prolongé comme un problème de développement qui nécessite l'engagement des bailleurs de fonds dès le début. Dans certains contextes, soutenir les moyens de subsistance des personnes déplacées peut être controversé car cela peut être perçu comme un moyen de faciliter leur intégration, et être politiquement sensible. Cependant, il y a de nombreux avantages à soutenir les moyens d'existence des personnes déplacées car ce soutien peut contribuer au développement économique local ou régional. Les femmes font souvent preuve de résilience pendant le déplacement et entreprennent de petites activités ad hoc pour obtenir des moyens de subsistance. Les projets pour les aider devraient prendre en compte certains de leurs besoins particuliers, y compris ceux liés à leurs obligations domestiques ou familiales, la connaissance limitée de certains environnements ou institutions, et la connaissance et l'accès à leurs droits, y compris le droit du travail. Il a également été noté que dans certains contextes, les femmes ont été en mesure de trouver des moyens de subsistance alternatifs pendant le déplacement, mais cela semble être plus difficile pour les hommes comme en Géorgie et en Colombie.

- Logement, terres et biens (LTB)

Le groupe a identifié une série de défis pour garantir les droits LTB dans les situations de déplacement prolongé. Il s'agit notamment du fait que le soutien est souvent subordonné à un engagement de retour ; les gouvernements n'ont pas la capacité de fournir un logement ; certaines personnes ne souhaitent pas quitter les centres collectifs ; le lien entre les solutions durables et les moyens de subsistance est souvent absent, et il y a souvent des demandes concurrentes de propriété sur les terres communales. Le groupe a conclu que la voie à suivre devrait inclure: des politiques nationales qui aident les personnes vulnérables; des solutions de logement durable pendant la phase d'urgence et la phase de déplacement prolongé; que l'urbanisme reste une priorité entre les phases d'aide d'urgence et les phases d'aide au développement. Le groupe a affirmé que les personnes déplacées qui sont localement intégrées devraient être prises en compte dans la planification nationale des réponses aux personnes déplacées.

Lors du deuxième jour, qui a porté davantage sur les solutions, le groupe a débattu du fait que le terme «intégration locale» ne permettait pas toujours la bonne approche, et qu'il pouvait provoquer des tensions politiques. Mettre l'accent sur «l'accès aux droits » peut être politiquement plus acceptable, et les organisations internationales devraient essayer de présenter les avantages de l'intégration locale dans un langage acceptable pour les autorités locales en fonction de leurs priorités. Le groupe a également examiné la nécessité de solutions créatives pour optimiser l'utilisation des terres et du logement.

Le groupe a dressé une liste de bonnes pratiques, comme les processus participatifs impliquant des personnes déplacées et les communautés d'accueil; des solutions de logement qui facilitent l'intégration locale des personnes déplacées en ne les séparant pas des populations non déplacées ; des solutions créatives telles que l'agriculture urbaine ; la sécurité d'occupation pour les logements existants ; la compilation et l'enregistrement des règles coutumières; les mécanismes « argent contre travail » pour construire des logements (République démocratique du Congo) ; la participation de personnes déplacées dans la planification des établissements (Somalie) ; les logements sociaux dans un environnement favorable et un programme de village de logements (Serbie), et l'achat par les gouvernements locaux de terres pour les louer aux personnes déplacées.

- Protection, droits de l'homme et accès à la justice

Le groupe de travail sur la protection, les droits de l'homme et l'accès à la justice à couvert un nombre de thèmes importants. Premièrement, en ce qui concerne les documents, le groupe a affirmé que l'absence de documents à l'appui des solutions est souvent mal reconnu, et que la nécessité de documents personnels est partagée par de larges segments de la population. L'absence de documents exacerbe les problèmes de relèvement pendant et après les conflits, et ne permet pas de résoudre les conflits, car les personnes doivent prouver leur identité pour obtenir des documents. Les documents sont nécessaires pour des revendications territoriales, l'accès aux services, pour hériter des biens de membres de la famille, et pour trouver des possibilités d'emploi ou des moyens de subsistance. Les problèmes au Sri Lanka, en Serbie et au Soudan ont été discutés, et les efforts couronnés de succès en Croatie, en Colombie et au Salvador ont été examinés.

Le groupe a également discuté du problème de l'enregistrement des personnes déplacées, qui est souvent une condition de l'aide, et se termine parfois prématurément. Les minorités en particulier, peuvent également souffrir de pratiques discriminatoires dans des lois nationales et locales qui imposent des restrictions sur certains types de mouvements, des changements dans les lieux de résidence et l'accès aux professions.

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs doivent être utilisés pour évaluer la situation des personnes déplacées. Des rapports sur la situation des personnes déplacées devraient être réalisés sur une base régulière et la vulnérabilité particulière des personnes déplacées en déplacement prolongé devrait être abordée. Les besoins des personnes déplacées ont été insuffisamment traduits par des plans concrets. Le groupe a déclaré qu'une solution ne convient pas à tout le monde et que les politiques doivent être souples pour tenir compte de ces différents besoins.

Enfin, la protection, la discrimination, et la sécurité ont été examinées, et il a été noté que les gouvernements ne sont pas toujours neutres dans la protection des citoyens contre les abus. L'accès à la justice et la protection des personnes déplacées, des avantages pour les communautés d'accueil, la communication et la participation ont également été abordés.

- L'accès aux services essentiels

Ce groupe de travail c'est principalement concentré sur l'éducation et la santé. Le groupe a commencé ses travaux par une réflexion sur le statut de l'éducation comme un domaine d'activité humanitaire, et a estimé qu'il méritait une plus grande attention et l'établissement de liens avec d'autres questions relatives au déplacement. L'intégration locale a été examinée comme un processus, plutôt que comme un résultat final. La discussion a porté non seulement sur les services, mais sur les droits, l'éducation et la santé étant la clé de tout. Le groupe a examiné le déplacement prolongé comme un type d'«impermanence permanente».

Le groupe a pris comme point de départ le fait que les personnes déplacées doivent avoir le même accès aux services essentiels que les citoyens locaux. Toutefois, les participants se sont demandés s'il était possible que des services complets d'éducation et de santé soient fournis aux personnes déplacées dès le début du déplacement. En outre, ils se sont demandé quand une situation de déplacement devient un déplacement prolongé et quand les services doivent être modifiés ou des structures plus permanentes doivent être construites. Enfin, le groupe a discuté de la tension entre les personnes déplacées et les citoyens pour l'accès aux services locaux. Le groupe a examiné le fait que l' étiquette « personne déplacée » pouvait effectivement rendre plus difficile l'accès aux services, et qu'il pourrait être utile de séparer le statut de personne déplacée des droits d'accès aux services essentiels, qui devraient s'appliquer également à tous les résidents. Même si une telle séparation peut être souhaitable, certaines personnes déplacées souhaiteront peut-être maintenir un tel statut, car il est désormais devenu une partie importante de leur identité. Pour d'autres, le maintien de ce statut peut conduire à la stigmatisation sociale.

La conclusion générale du groupe a été que la plupart des questions examinées dépendaient beaucoup du contexte. Cependant, les recommandations se sont centrées sur le besoin de flexibilité - un thème récurrent tout au long du séminaire – pour garantir que les personnes aient accès à des services comme en tant que droit pendant les différentes phases de déplacement. Cela comprend: la flexibilité sur le lieu où aller à l'école; quand faire école (les femmes avec des enfants peuvent avoir besoin d'aller à l'école à différents moments de la journée, par exemple); ce qu'il faut enseigner (ajuster les programmes scolaires selon le besoin, mais maintien de la compétitivité quand même), et qui fournit l'éducation scolaire (même si ce devrait être la responsabilité de l'État). La souplesse est également nécessaire pour passer de la phase humanitaire, au moment où les personnes déplacées peuvent jouir de leurs droits de la même manière que les autres citoyens.

- Gouvernance, y compris la consolidation de la paix et la cohésion sociale

Ce groupe de travail à traité son sujet du point de vue des organisations de développement et de leurs efforts pour recentrer les interventions de gouvernance afin de mieux répondre aux besoins des personnes déplacées et des communautés locales de manière durable. À cet égard, le groupe a examiné un certain nombre de questions, notamment: 1) les contextes où la gouvernance inefficace peut avoir été la cause principale du déplacement; 2) idées pour la reconstruction ou le renforcement des structures de gouvernance et des capacités dans une situation post-conflit, comment inclure les besoins et les priorités des personnes dé-

placées et des autres membres de la communauté dans les négociations de paix et les accords subséquents, les systèmes constitutionnels, électoraux et judiciaires , ainsi que des mécanismes de justice transitionnelle, et 3) comment mieux utiliser l'expertise des organisations de développement, en particulier en ce qui concerne les stratégies et mécanismes de prévention.

Le groupe est arrivé à la conclusion qu'une perspective fondée sur le droit doit être adoptée dans les interventions sur la gouvernance, et que l'accent devrait être mis sur le niveau local. Une analyse est nécessaire pour déterminer quelles catégories de droits exigent une protection supplémentaire, grâce à des politiques ou des lois, par exemple, et quelles catégories de droits sont suffisamment protégés par le principe de non-discrimination. Quelques-uns des défis examinés sont les suivants : la perception de la légitimité du gouvernement; comment contester les intentions d'un gouvernement lorsqu'elles sont contraires aux besoins, priorités et intérêts des personnes déplacées; ce qu'il faut faire quand les contextes et les priorités changent et les besoins des personnes déplacées sont négligés et que les interventions qui ciblent spécifiquement les personnes déplacées ne sont pas maintenues, et que faire dans les cas où le gouvernement n'est peut être pas le partenaire le plus approprié ou efficace avec qui travailler pour répondre aux besoins des personnes déplacées. Le groupe a également affirmé que les personnes déplacées doivent être inclues dans les initiatives de consolidation de la paix et de justice transitionnelle (y compris les discussions sur les réparations), et que toutes les organisations concernées devraient avoir une compréhension commune de l'environnement politique comme base pour des solutions durables pour les personnes déplacées.

Le groupe a discuté des bonnes pratiques au Burundi (villages de paix), en Afghanistan (Programme national de solidarité pour soutenir la réinsertion), au Kenya (décentralisation afin de permettre un soutien local à l'intégration locale) et en Ouganda (Le plan national de développement inclut les problèmes auxquels les personnes déplacées sont confrontées). Les participants ont également constaté que le Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées, la politique de la Banque mondiale sur les déplacements internes, et les déclarations du HCR sur les déplacements prolongés ont été de bonnes pratiques. Ils ont convenu qu'au-delà de l'échelle et la durée du déplacement, une plus grande attention est nécessaire sur les spécificités du déplacement prolongé pour se concentrer sur les situations où les solutions font défaut et les personnes déplacées sont marginalisés. Ils ont déclaré que l'état de droit doit être renforcé pour lutter contre la discrimination; que les accords de paix doivent être durables et promouvoir l'intégration; et que les forces politiques et l'environnement politique sont des questions importantes dans toute analyse des situations de déplacement prolongé.

- Politiques spécifiques au personnes déplacées et développement ou Politiques territoriales et développement

Le groupe de travail sur le domaine politique a examiné les avantages et les inconvénients des politiques et des programmes qui ciblent spécifiquement les personnes déplacées par rapport aux approches qui couvrent des territoires, des thèmes ou des groupes de population plus larges dans lesquelles les besoins des personnes déplacées sont également inclus.

Le groupe a discuté du manque de ressources qui oblige les organisations humanitaires à apporter une assistance uniquement aux personnes déplacées et nous pas à tous les groupes touchés par les conflits et les déplacements. Dans certains cas, cela provoque des tensions parce que l'assistance est fournie de manière inégale entre les groupes touchés. En même temps, les projets visant la communauté dans son ensemble peuvent être moins accessibles pour les personnes déplacées, en raison de leur situation de vulnérabilité, ou peuvent être moins efficaces pour répondre à leurs besoins particuliers et à leurs vulnérabilités. Le groupe a convenu que, plutôt que de se concentrer sur les personnes déplacées comme un groupe ou population spécifique, la perspective doit être beaucoup plus large pour trouver des solutions durables et couvrir les zones géographiques et les populations touchées par les conflits et les déplacements. Cela comprend l'ensemble de la communauté dans les zones de retour, d'intégration locale ou d'établissement ailleurs dans le pays. Les politiques doivent être non discriminatoires et fondées sur une évaluation précise de la vulnérabilité comprenant des critères sur la vulnérabilité, sur le déplacement et en fonction du contexte.

Le groupe a également examiné s'il convient d'encourager l'adoption de politiques nationales et de cadres juridiques sur les personnes déplacées. Le groupe a estimé que ces instruments sont utiles pour le

plaidoyer et à des fins de sensibilisation, mais sont finalement insuffisants. Au minimum, la législation nationale du pays doit être examinée afin de garantir qu'elle ne contient pas de dispositions discriminatoires à l'égard des personnes déplacées. Le groupe a convenu que des analyses de situation commune, incluant les agences humanitaires et de développement et les autorités nationales, sont un point de départ essentiel pour déterminer le type de politiques nécessaires et trouver le juste équilibre entre des politiques spécifiques aux personnes déplacées et des politiques plus larges selon le contexte. Le groupe a également convenu que toute politique sur les personnes déplacées doit faire partie des plans de développement nationaux et locaux, qu'elle peut être utilisée comme un outil de plaidoyer, que les organisations de développement peuvent être utiles pour convaincre le gouvernement de la nécessité d'une politique spécifique pour les personnes déplacées lorsque le contexte l'exige, et que les exemples communautaires peuvent avoir une valeur. Le groupe a également suggéré que le droit de vote des personnes déplacées s'applique dans les circonscriptions locales. Enfin, le groupe a recommandé des approches pragmatiques qui soutiennent les politiques et les pratiques qui auront un impact positif pour les personnes déplacées dans un environnement donné, indépendamment du fait que ces pratiques soient étiquetées comme « intégration locale » ou non.

Le groupe a également convenu que la participation des organisations de développement dans les situations de déplacement interne prolongé est d'une importance primordiale. Le déplacement interne est traditionnellement considéré comme une question humanitaire, de droits de l'homme ou de sécurité, mais il constitue clairement également un défi de développement. Cela est particulièrement le cas dans les pays fragiles et touchés par le conflit où la présence de personnes déplacées suppose un poids supplémentaire sur des institutions, des services et des économies faibles tant au niveau national que local. Le déplacement peut aussi avoir un impact négatif à long terme sur le développement parce qu'il affecte le capital humain et social, la croissance économique, les efforts de réduction de la pauvreté et l'environnement.

Pour mobiliser les organisations de développement dans l'appui aux solutions durables pour les personnes déplacées, le groupe a suggéré que les gouvernements se réfèrent spécifiquement aux déplacements internes dans leurs stratégies de développement nationales et incluent le soutien à des solutions durables parmi leurs objectifs. Il doit apparaître clairement que les fonds pour les personnes déplacées sont complémentaires, plutôt que pris sur d'autres fonds. Le groupe a également pensé qu'il pourrait être nécessaire que les organisations de développement soient sensibilisées aux droits, besoins et vulnérabilités des personnes déplacées et que les organisations humanitaires comprennent que les besoins des personnes déplacées doivent être intégrés dans les plans de développement afin d'attirer l'attention et le financement des organismes de développement. Le financement des donateurs ne doit pas seulement être dirigé vers des programmes gouvernementaux. Il doit également soutenir de manière simultanée des initiatives de la société civile et communautaires, et les interventions humanitaires et de développement.

Commentaires des participants après les rapports des groupes de travail

Lors de la discussion qui a suivi les rapports des groupes de travail, les commentaires suivants ont été formulés : la nécessité de toujours viser la jouissance des droits la plus élevée possible pour les personnes déplacées, et une reconnaissance du fait que cet objectif doit prendre en considération les capacités limitées des gouvernements et le fait que certains avantages ne peuvent être reçus qu'une fois (par exemple le logement social). En outre, certains participants ont soulevé l'importance de la distinction entre les établissements dans les zones urbaines et les zones rurales (ainsi que les zones semi urbaines, semi rurales et les petites villes) et des besoins des personnes déplacées dans ces différents établissements. Il ne faut pas partir de l'hypothèse que les personnes déplacées vivant dans les villes ont les mêmes besoins, parce que les situations urbaines varient entre les pays et au sein même des pays. Dans chaque cas, un exercice visant à évaluer le profil et les besoins des personnes déplacées est nécessaire, car il n'y a pas d'intervention standard en milieu urbain. Il a été suggéré qu'il pourrait être plus utile de considérer le contexte économique des personnes déplacées plutôt que leur milieu urbain ou rural. Les participants ont affirmé que, dans l'ensemble de ces thèmes, l'intégration est un processus qui est très lié au contexte.

Annexe 2 Études de cas sur l'intégration locale des personnes déplacées en situation de déplacement prolongé

Des recherches de terrain sur l'intégration locale des personnes déplacées en déplacement prolongé au Burundi, en Colombie, en Géorgie, en Ouganda, en Serbie et au Soudan ont été commandées pour le séminaire.[3] Parmi ces pays, la Colombie (3,6 à 5,2 millions) et le Soudan (4 à 5,2 millions) comptaient le plus grand nombre de personnes déplacées. Viennent après la Géorgie , avec un maximum de 258 000 personnes déplacées, et la Serbie, avec environ 225 000 personnes déplacées. L'Ouganda comptait autour de 166 000 personnes déplacées à la fin de 2010, et le Burundi quelques 117 000 personnes déplacées en 2005. Les groupes vulnérables parmi les personnes déplacées ont été un sujet de préoccupation particulière en Serbie (les Roms et les personnes âgées non accompagnés), en Ouganda («personnes extrêmement vulnérables ») et au Burundi (les Batwa).

Le temps de déplacement dans ces pays varie de 12 ans en Serbie à 56 ans au Soudan. Le Burundi (jusqu'à 18 ans), la Géorgie (jusqu'à 19 ans), l'Ouganda (jusqu'à 25 ans) et la Colombie (jusqu'à 47 ans) se situent entre les deux. Les hostilités à grande échelle ont pris fin dans tous les pays, mais le règlement des conflits reste incertain, sauf au Burundi, où le dernier groupe rebelle a renoncé aux armes en 2008. Tous les pays ont connu plusieurs vagues de déplacements internes, montrant que les conflits prolongés et non réglés peuvent conduire à de nouveaux déplacements.

Les schémas de déplacement diffèrent selon les pays étudiés. Au Burundi, la plupart des personnes qui sont encore déplacées ont trouvé refuge dans des établissements dans les zones rurales, souvent sur des terres contestées ou non enregistrées et ont continué à y vivre depuis. Les personnes déplacées en Colombie ont été très mobiles et sont dispersées dans tout le pays en milieu rural et urbain. En Géorgie et en Serbie, les personnes déplacées se sont installées dans des centres collectifs ou des logements privés, et maintenant la plupart paient un loyer ou sont propriétaires de leur logement, vivent dans des établissements informels ou partagent un logement avec des amis ou des parents. Les personnes déplacées en Ouganda se sont installées dans des camps gérés par le gouvernement, et comme la plupart des déplacés sont maintenant rentrés, seul un petit nombre de personnes déplacées vit encore dans les camps. Dans le sud du Soudan, les personnes déplacées se sont en grande partie établies dans les villes et souvent avec des parents et amis rapatriés, et sont maintenant réparties dans les villes au sein des communautés.

Tous les pays étudiés disposaient d'une forme de politique nationale sur les personnes déplacées. Au Burundi, la *Lettre de politique foncière de 2008* et la *Stratégie nationale de réintégration socio-économique des populations affectées par les conflits* guide les efforts pour les personnes déplacées. Le gouvernement a ratifié le Protocole des Grands Lacs et a signé la Convention de l'Union africaine sur les personnes déplacées. En Colombie, la loi 387 de 1997 sur les droits des personnes déplacées impose des responsabilités spécifiques à plusieurs ministères. En Géorgie, la loi de 1996 sur les personnes déplacées n ° 335-II, et la Stratégie nationale sur les personnes déplacées de 2007 et son plan d'action indiquent les droits des personnes déplacées et la réponse nationale pour améliorer leur situation. En Serbie, la Stratégie nationale de 2002 pour résoudre les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées est en cours de révision depuis 2011. Au Soudan et en Ouganda, les politiques nationales sur les personnes déplacées reconnaissent les Principes directeurs relatifs au personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et incluent le retour, l'intégration locale et l'installation ailleurs dans le pays comme options d'établissement pour les personnes déplacées. L'Ouganda a été le premier pays à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique en 2010.

[3] Voir la page du site Internet sur le séminaire IDMC *www.internal-displacement.org/thematics/durable-solutions/2nd-expert-seminar-on-protracted-internal-displacement*

Options d'établissement pour les personnes déplacées

La promotion par le gouvernement du retour comme la solution désirée, préférée ou unique a été commune à toutes les études de cas, et même dans les pays où le retour n'était pas possible en raison de l'absence de règlement du conflit. Dans le sud du Soudan, le gouvernement n'a pas offert de véritable choix entre les options d'établissement, même si le retour, l'intégration locale et la réinstallation ailleurs dans le pays sont énumérées dans la politique nationale sur les personnes déplacées. Il a au contraire insisté sur le retour. Bien que la politique du gouvernement en Ouganda reconnaisse que les personnes déplacées peuvent choisir entre le retour, l'intégration locale et l'installation ailleurs, dans la pratique, les représentants du gouvernement ont fait preuve d'un parti pris pour le retour, à travers des messages aux personnes déplacées et l'imposition de courts délais pour quitter les camps.

En Colombie, la législation reconnaît également le droit des personnes déplacées au retour, à l'intégration locale ou à l'installation ailleurs dans le pays, mais là encore, l'accent a été mis sur le retour. Le gouvernement du Burundi a également principalement axé sa politique sur le retour, mais cela pourrait changer avec l'adoption récente de la stratégie nationale qui comprend l'intégration locale comme une option d'établissement pour les personnes déplacées. En Géorgie et en Serbie, les gouvernements préfèreraient que les personnes déplacées retournent dans leurs lieux d'origine car ce sont des régions séparatistes. Malgré cela, ces dernières années un engagement politique a été pris pour soutenir l'intégration locale, y compris par des stratégies nationales pour les personnes déplacées.

Le retour a été l'option d'établissement choisi par la plupart des personnes déplacées en Ouganda (90 pour cent). Environ 50 pour cent des personnes déplacées au Burundi et au Sud-Soudan sont rentrées, mais le chiffre pour le sud du Soudan comprend les personnes qui sont rentrées au Sud-Soudan dans son ensemble, et pas nécessairement dans leurs lieux d'origine. En Colombie, en Géorgie et en Serbie, seule une petite minorité est rentrée en raison de l'insécurité et de l'absence de solution politique au conflit. En Serbie, les personnes déplacées Roms sont moins intéressées par le retour que les personnes déplacées serbes, les personnes déplacées plutôt âgées préfèreraient rentraient si elles restaient sous la juridiction de la Serbie, alors que les personnes déplacées plus jeunes ne sont pas intéressées par le retour, à moins que des moyens de subsistance soient mis à leur disposition. De même, en Géorgie les personnes âgées interrogées souhaitaient rentrer si elles restaient sous la juridiction des autorités géorgiennes, tandis que la plupart des personnes déplacées jeunes ne souhaitaient pas rentrer.

En Colombie, les communautés indigènes pour qui le retour dans le lieu d'origine est d'une importance vitale, ont été déplacées à plusieurs reprises et continuent quand même à rentrer. En dehors de leurs terres, le territoire national a peu de sens pour elles, et chercher à s'intégrer dans la société colombienne traditionnelle n'est pas une option attrayante.

Sauf pour l'Ouganda, on ne sait pas si les personnes déplacées rapatriées ont atteint des solutions durables. Dans de nombreux cas, il semble que le retour n'a pas été durable. Les personnes déplacées qui sont rentrées ont été confrontées à des problèmes dont l'insécurité et les difficultés pour reprendre possession de leurs biens.

Les personnes déplacées ont invoqué plusieurs raisons pour ne pas rentrer. Les personnes déplacées au Burundi ont déclaré qu'elles avaient pris l'habitude de vivre dans leur établissement actuel, qu'elles avaient un meilleur accès aux services. Plus particulièrement, les personnes déplacées âgées avaient encore des souvenirs douloureux ou des inquiétudes par rapport à leurs voisins dans leurs lieux d'origine. Dans le sud du Soudan, les personnes déplacées ont perdu leurs moyens de subsistance dans le lieu d'origine, ne sont plus en contact avec leurs proches et se sont adaptées à l'agriculture dans leur lieu de résidence actuelle. Leur préférence pour l'intégration locale est remarquable étant donné qu'elles ne peuvent pas parler le dialecte de la communauté locale majoritaire (avec qui elles ont eu une relation difficile), la sécurité d'occupation des logements et des terres est précaire, et elles n'ont reçu aucune assistance pour l'intégration locale de la part des autorités locales ou des organisations internationales. En Ouganda, très peu de personnes déplacées sont restées dans les camps. Celles qui sont restés l'ont fait en raison des opportunités économiques ou de la fourniture de services, en raison de leur extrême vulnérabilité, de leur manque de terres dans les zones de retour (en particulier pour les veuves et les orphelins) ou en raison d'un différend foncier en cours. Elles

ont l'intention de rester jusqu'à ce que d'autres options d'établissement soient possibles. Par conséquent, cette situation n'est pas perçue comme de l'intégration locale ou comme une solution durable. En Colombie, en Géorgie et en Serbie, peu de personnes déplacées ont pris consciemment la décision de s'intégrer localement, même si leurs espoirs de retour s'évanouissent en raison du prolongement des conflits et de l'insécurité. Les chiffres sur le nombre de personnes déplacées qui ont choisi l'intégration locale ne sont pas disponibles, sauf pour la Colombie, où une minorité de personnes déplacées a déclaré qu'elle a choisi l'intégration locale dans une enquête du gouvernement.

D'importantes différences entre l'intégration locale et les autres options d'établissement ont émergé des études de cas. L'intégration locale n'implique généralement pas de mouvement physique, et il se peut que les personnes déplacées ne fassent jamais consciemment le choix de s'intégrer localement. Parvenir à une solution durable par l'intégration locale peut se produire naturellement avec le temps simplement en vivant et en interagissant avec la communauté locale. Ce n'est cependant pas toujours le cas, comme le montre

Des personnes déplacées dans une "zone de transit" près de leur lieu d'origine au Nord de l'Ouganda. (Photo: IDMC/Cecilia Jimenez, novembre 2009).

l'étude sur le sud du Soudan.

Alors que les gouvernements utilisent tous le terme «retour» lors de l'examen du retour des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine, ils utilisent des termes différents pour l'intégration locale. On parle de «l'amélioration des conditions de vie » en Serbie, de «l'appui à des conditions de vie décentes pour les populations déplacées et pour leur participation dans la société » en Géorgie, de «stabilisation» en Colombie, et de personnes «demeurant dans les camps » en Ouganda. La terminologie a été adaptée au contexte local politique et social, et les personnes qui font des recherches sur l'intégration locale doivent chercher au-delà du terme «intégration locale». Si l'adaptation de la terminologie au contexte local est importante, ces termes et les politiques qui y sont liées ne remplissent pas toujours tous les critères pour parvenir à une solution durable d'après le Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées. Par exemple, en Géorgie et en Serbie, l'accent pour l'intégration locale est mis sur le logement et les conditions socio-économiques, qui ont été jugées les questions prioritaires pour faciliter l'intégration locale.

Les études de cas ont mis en évidence les différents types d'intégration locale. En Ouganda, certaines personnes déplacées ont exercé simultanément l'intégration locale et le retour en utilisant les terres de leur lieu d'origine pour le logement et l'agriculture, tout en maintenant une entreprise dans leur lieu de déplacement. Au Burundi, la majorité des personnes déplacées continuent à cultiver leurs terres dans leur lieu d'origine, tout en vivant dans des camps de personnes déplacées. L'intégration locale par défaut a été le cas pour certaines personnes déplacées en Ouganda et la grande majorité des personnes déplacées en Géorgie et en Serbie, où l'intégration locale a été leur seule option, car elles ne pouvaient pas rentrer pour des raisons physiques ou politiques. Jusqu'à ce qu'elles puissent jouir de la liberté de circulation, notamment vers leur lieux d'origine, et faire un choix éclairé et volontaire sur l'endroit où s'établir, elles n'auront pas atteint de solutions durables. L'étude de cas sur la Serbie a souligné le concept «d'intégration temporaire», mis en avant par le RSG des Nations Unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées et le *Cadre conceptuel sur des solutions durables pour les personnes déplacées*. Le cadre se réfère à des mesures permettant d'intégrer les personnes déplacées localement tout en conservant la perspective d'un éventuel retour. Le financement des solutions temporaires ne fermera pas le chapitre du déplacement, mais peut fournir un règlement plus efficace, mois coûteux et plus durable à l'impact humanitaire du déplacement. Dans tous les cas, les personnes déplacées ne doivent pas être confrontées à des obstacles dans l'accès à leurs droits pour des raisons liées à leur déplacement, indépendamment du fait qu'elles aient choisi ou non l'endroit où s'établir.

Progrès vers l'intégration locale

Dans toutes les études de cas, le déplacement interne est à la fois prolongé et dynamique. Comme mentionné au début de ce rapport, les situations de déplacement interne sont celles où le processus pour trouver des solutions durables est au point mort, et / ou les personnes déplacées sont marginalisées en raison de violations ou d'un manque de protection de leurs droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels.[4] Certains besoins des personnes déplacées ont été atteints alors que d'autres restent à satisfaire. Les questions en suspens bloquent la réalisation de solutions durables, tandis que les questions qui ont été adressées ont mis les personnes déplacées sur le chemin vers des solutions durables.

Dans tous les pays, il y a eu des progrès vers des solutions durables par l'intégration locale. Les personnes déplacées interrogées pour l'étude de cas au Burundi ont déclaré que le principal facteur pour faciliter leur intégration locale était leur désir de rester là où elles vivent. Elles ont forgé des liens solides avec leurs voisins non déplacés, ont participé dans les affaires communautaires, ont eu accès à des documents et à des services dans la même mesure que leurs voisins non déplacés, et se sentent en sécurité. De même, les personnes déplacées en Ouganda ne se sentaient pas discriminées ou harcelées par leurs voisins non déplacés, et certaines avaient réussi à acheter ou à louer des terres ou à créer des entreprises dans leur zone de déplacement. Dans le sud du Soudan, les personnes déplacées avaient adapté leurs moyens de subsistance à l'échelle locale (en passant de l'élevage à l'agriculture), et n'ont pas été confrontées à des obstacles spécifiques au déplacement pour accéder aux documents, aux soins de santé ou pour participer à la vie publique. Les personnes déplacées en Géorgie ont dit qu'elles n'avaient plus de problèmes majeurs en termes de sécurité physique ou d'accès à la nourriture, l'eau et l'assainissement; aux documents personnels et autres, au regroupement familial, à la participation aux affaires publiques et à l'accès à des recours efficaces et à la justice pour des violations liées à leur déplacement. En Serbie, l'accès aux services des personnes déplacées n'a cessé de s'améliorer, de même que l'inclusion dans les programmes de soutien au logement et les moyens de subsistance. Cependant, il semble y avoir une perception en Géorgie et en Serbie que les personnes déplacées qui avaient une propriété ou qui pouvaient se permettre d'acheter des biens avaient ont réussi à s'intégrer, et que les moins riches ont continué à vivre dans des centres collectifs. En Ouganda, il y a la perception que les personnes qui restent sur leur lieu de déplacement n'ont pas besoin de l'aide.

Dans la plupart des pays étudiés, les questions liées à la terre sont souvent un obstacle commun à la réalisation de solutions durables par l'intégration locale. L'insécurité d'occupation des personnes déplacées par rapport à la terre où elles vivent est le principal obstacle à des solutions durables au Burundi et au Sud Soudan. Beaucoup de personnes déplacées au Burundi vivent dans des colonies construites sur des terrains qui peuvent être l'objet de revendications publiques ou privées diverses, tandis que dans le sud du Soudan, les personnes déplacées ont souvent occupé les logements des réfugiés qui sont rentrés et en ont réclamé le remboursement. D'autres questions foncières au Burundi concernent les difficultés pour recouvrer la possession des terres (en particulier pour les veuves et les orphelins) et le manque général de terres disponibles, ce qui entrave l'accès des personnes déplacées aux moyens de subsistance. Ceci est particulièrement un problème pour ceux les personnes qui vivent loin de leur lieu d'origine et pour les personnes âgées et les personnes malades, car elles ne peuvent généralement pas travailler sur leurs terres d'origine et ont tendance à avoir plus de difficultés à trouver des moyens de subsistance suffisants. La terre est aussi la clé de voûte des solutions durables en Ouganda, où les personnes déplacées ont eu des problèmes pour recouvrer leurs terres ou pour en acquérir, et les propriétaires qui ont accueilli des personnes déplacées sur leurs terres n'ont pas bénéficié de programmes de relèvement adéquats. En Colombie, la terre des personnes déplacées dans leur lieu d'origine a été saisie pour les cultures de la coca et autres cultures commerciales, et pas toutes les personnes déplacées ont accès à la terre pour cultiver dans leur zone de déplacement. De même, en Géorgie, le manque d'accès à la terre a empêché certaines des personnes interrogées de gagner leur vie.

Les conditions de logement sont un autre obstacle commun à la réalisation de solutions durables parce que les personnes déplacées continuent de vivre dans des logements délabrés et surpeuplés, souvent avec une insuffisante sécurité d'occupation. Les programmes

[4] HCR/ Projet Brookings-Berne sur les déplacements internes, 21-22 Juin 2007, Séminaire sur les situations de déplacement prolongé, disponible en anglais sur: *www.brookings.edu/~/media/Files/events/2007/0621_displacement/20070621_displacement.pdf*

d'aide au logement en Colombie, en Géorgie et en Serbie, par exemple, n'ont pas abouti à l'acquisition généralisée de logements permanents. En Géorgie l'accès à un logement convenable a été le seul facteur pour lequel il y eu à la fois des progrès et des impasses. Au cours des dernières années certaines personnes déplacées ont obtenu un logement permanent. Au Burundi et au sud du Soudan, de nombreuses personnes déplacées n'ont pas correctement entretenu leurs foyers en partie en raison d' un manque de ressources, mais aussi en raison de l'incertitude concernant leur avenir dans leur lieu d'installation. L'ethnie Batwa au Burundi et les Roms en Serbie sont marginalisés et vivent dans des conditions particulièrement difficiles, généralement plus mauvaises que d'autres personnes déplacées.

Les moyens de subsistance ont été un autre obstacle commun à la réalisation de solutions durables par l'intégration locale. Après avoir été expulsées (un processus facilité par leur faible niveau de protection contre l'expulsion) les personnes déplacées au Sud-Soudan ont perdu leurs récoltes et l'accès aux moyens de subsistance, en plus de leur logement. En Ouganda, l'accès aux programmes de moyens de subsistance est difficile, car la plupart des programmes ciblent les zones de retour. Certains observateurs considèrent actuellement les moyens de subsistance comme le défi le plus pressant pour les personnes déplacées en Serbie: Les Serbes et Roms déplacés sont touchés par des niveaux disproportionnés de chômage et sont très dépendants de marchés du travail informels, précaires ou peu qualifiés. Bien que de nombreuses personnes déplacées en Géorgie soient au chômage, les personnes interrogées pour l'étude de cas sont confrontées aux mêmes obstacles à l'emploi que leurs voisins non déplacées, et cette situation n'était donc pas considérée comme liée au déplacement.

Discussion sur les études de cas

Les chercheurs des études de cas sur le Burundi, la Colombie, la Géorgie, l'Ouganda et la Serbie ont participé à une discussion animée par un modérateur pour souligner leurs conclusions. Tous les chercheurs ont convenu que le logement et les moyens de subsistance sont essentiels au règlement du déplacement prolongé dans leur pays d'études. Les moyens de substance sont un problème majeur pour les propriétaires et les personnes déplacées en Ouganda, et au Burundi les personnes déplacées, dont beaucoup sont malades ou âgées, ont du mal à cultiver leurs terres, qui peuvent se trouver à plusieurs heures de marche. De même, en Géorgie, alors que toutes les personnes déplacées interrogées étaient sans emploi, elles semblaient confrontées aux mêmes obstacles que les personnes non déplacées. Par conséquent davantage de recherches devraient être faites pour déterminer si ce taux de chômage est lié au déplacement ou non. Les chercheurs sur la Colombie et la Serbie ont souligné le lien entre le logement et les moyens de subsistance et le besoin de solutions intégrées et complètes. En Serbie, il est également nécessaire d'aller au-delà du logement et d'envisager les droits de propriété, puisque la propriété est considérée comme un filet de sécurité économique et il y a une aspiration générale à acheter ou à obtenir une maison privée, même parmi ceux qui vivent dans des conditions convenables dans des logements publics. En Géorgie, les principales questions liées au logement sont l'absence de recours pour rétablir les droits de propriété et l'insuffisance des logements, tandis que au Burundi le principal défi pour l'intégration locale est la sécurité d'occupation des personnes déplacées dans les colonies. En Géorgie, même si les besoins en logement et les moyens de subsistance des personnes déplacées ont été traités, un règlement politique du conflit est encore nécessaire pour la réalisation de solutions durables.

Une des différences entre les situations de déplacement présentées dans les études de cas, est l'attitude de la communauté d'accueil envers les personnes déplacées. En Ouganda, au départ les communautés hôtes ont été accueillantes mais par la suite elles se sont lassées d'héberger des personnes déplacées. Par ailleurs, les membres des communautés d'accueil interrogées au Burundi et en Géorgie ne parlent pas de tensions, et les personnes déplacées ont indiqué qu'elles avaient toujours entretenu des relations amicales, avec même des mariages entre les communautés. Au Burundi, les seules sources importantes de conflit avec les communautés voisines ont été les revendications concurrentes sur le terrains sur lesquels les personnes déplacées se sont installées. En Colombie, les déplacements internes ont supposé un lourd fardeau pour les ressources locales et les gouvernements locaux qui étaient prêts à accueillir les personnes déplacées, mais ne pouvaient pas toujours bien les absorber. Même si la communauté d'accueil au Burundi n'a pas été consultée au début du déplacement ou lorsque l'assistance a été fournie aux personnes déplacées, il n'y a pas eu de ressentiment durable des communautés environnantes. Au contraire, les personnes se sont fait

des amis et ont voté les unes pour les autres et se sont représentées dans les affaires publiques.

Même si les politiques sur les personnes déplacées peuvent être importantes pour la réalisation de solutions durables, il y a eu de graves lacunes dans leur mise en œuvre. L'engagement financier et politique pour mettre en œuvre ces politiques dans leur intégralité est essentiel pour résoudre les situations de déplacement prolongé d'une manière durable. L'aide financière internationale a joué un rôle clé pour élaborer la politique sur les personnes déplacées en Géorgie. Un des inconvénients est cependant que les personnes déplacées ne peuvent pas faire des demandes fondées sur les politiques pour les personnes déplacées, car elles n'ont pas le statut de lois. En Serbie, la politique de 2002 a reconnu le choix volontaire des personnes déplacées, mais comporte peu de détails pratiques. Toutefois, incorporer les bonnes pratiques (telles que l'élaboration de plans d'action locaux et la reconnaissance de la personnalité juridique des groupes minoritaires qui ont été sans-papiers dans le passé) dans une politique sur les personnes déplacées garantit que ces pratiques puissent être considérées ailleurs.

Les organisations de développement sont impliquées dans les situations de déplacement interne couvertes par les études de cas, mais pas dans la mesure nécessaire. En Ouganda, la plupart des agences a noté une déconnexion entre les organisations humanitaires et les organisations sur la transition et de développement. Les programmes de relèvement rapide peuvent avoir traité les problèmes d'attribution des terres pauvres en renforçant la gouvernance et les systèmes judiciaires, ainsi que le soutien aux interventions sur les moyens de subsistance avant le début des retours. Les organisations de développement comme la Banque mondiale et l'USAID ont consacré des fonds importants pour les personnes déplacées en Géorgie, même si ce n'est pas toujours pour les personnes déplacées en déplacement prolongé. Au Burundi, les organisations de développement sont impliquées dans les politiques foncières et les villages de paix. En Colombie, des organisations comme la Banque interaméricaine de développement ont traité les questions liées aux personnes déplacées, mais la transition de l'aide d'urgence à l'aide au développement n'a généralement pas été sans heurts. Les organisations humanitaires en Serbie sont actuellement engagées dans un contexte de développement et font un travail humanitaire et de développement, comme cela peut arriver en cas de déplacement prolongé. Les besoins humanitaires, en raison du déplacement, et dans certains cas après les crises ne sont plus qu'un lointain souvenir.

Enfin, le chercheur sur la Serbie a expliqué la notion d' «intégration temporaire» comme un moyen de faire face aux situations de déplacement interne prolongé. Cela implique l'élimination des obstacles auxquels les personnes déplacées sont confrontées, mais aussi des engagements coûteux dans des secteurs comme le logement. Pour justifier ces dépenses auprès des bailleurs de fonds et des contribuables, les autorités pourraient expliquer qu'elle font tout ce qui est en leur pouvoir pour répondre aux critères énoncés dans le Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées qui restent sous leur contrôle (contrairement, par exemple, à la sécurité ou la liberté de circulation). Il a soutenu que les mesures d'intégration temporaire pourraient avoir d'importantes retombées, car elles sont un moyen, en attendant une solution politique, de mettre fin à la misère humanitaire liée au déplacement sans nécessairement mettre fin au déplacement.

Commentaires des participants suite à la discussion

Les participants ont principalement fait des commentaires sur la notion d'intégration temporaire, notant qu'il y a peut-être pas un choix clairement défini entre les solutions provisoires ou temporaires et les solutions durables. Au lieu de cela, la réalisation de solutions durables doit être considérée comme un processus progressif, où les personnes déplacées prennent des décisions pour améliorer leur situation et progresser vers la pleine jouissance de leurs droits. L'important est que les gouvernements remplissent leurs obligations relatives aux droits de l'homme. L'accent devrait peut être plutôt sur cet aspect de l'intégration locale et des autres solutions durables, plutôt que sur l'aspect temporaire. Un autre participant a déclaré avoir un problème conceptuel avec la notion d'intégration temporaire, parce qu'il ne lui semblait pas juste que les vies des personnes déplacées soient mises en suspens dans une situation temporaire qui se prolonge pendant des années. Un autre a fait valoir que, si on parle d'intégration temporaire on pourrait envisager de parler de retour temporaire ou d'installation temporaire ailleurs dans le pays. Il a été convenu que l'intégration locale n'est pas toujours politiquement acceptable et que mettre l'accent sur de droit à un niveau de vie suffisant pourrait être plus bénéfique aux personnes déplacées et acceptable pour les gouvernements.

Annexe 3 Programme du séminaire

Mercredi 19 janvier

8.30	Enregistrement, café et thé
9.00 - 9.15	Mot de bienvenue (Beth Ferris, Projet Brookins-Berne sur le déplacement interne et Kate Halff, IDMC) Introduction et explication des objectifs du séminaire
9.15 - 9.45	L'intégration locale pendant le déplacement interne prolongé du point de vue des droits de l'Homme (Chaloka Beyani, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'Homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays)
9.45 - 11.00	Politiques nationales et réponse aux situations de déplacement prolongé Du point de vue des gouvernements, quels sont les principaux obstacles à l'intégration locale comme solution durable dans les situations de déplacement prolongé? Quelles sont les bonnes pratiques mises en œuvre pour surmonter ces obstacles ? Comment les organisations de protection et de développement peuvent-elles soutenir ces pratiques?
11.00 - 11.30	Pause
11.30 - 12.30	Discussion autour des études de cas Le projet Brookings présentera les principales conclusions des études de cas sur l'intégration locale au Burundi, en Colombie, en Géorgie, en Ouganda, en Serbie et au Soudan. Cette présentation sera suivie d'une table ronde animée par un modérateur avec cinq des chercheurs ayant préparé les études de cas.
12.30 - 13.30	Groupes de travail I. Moyens de subsistance et relèvement économique II. Abris, logement, terres et biens III. Protection et droits de l'Homme (documents, accès à des recours efficaces et justice) IV. Accès aux services essentiels V. La gouvernance y compris la consolidation de la paix et la cohésion sociale VI. Politiques spécifiques sur les personnes déplacées vs. politiques territoriales plus larges Objectifs: (1) identifier les principaux problèmes pour l'intégration locale par rapport au thème assigné (2) élaborer des recommandations pour les organisations locales, nationales et internationales (les plus pertinentes) qui adresseraient les problèmes et contribueraient à faciliter l'intégration locale Chaque groupe devra également prendre en compte: (1) la participation des personnes déplacées et des communautés d'accueil; (2) concentration ou dispersion des établissements dans les zones rurales et urbaines; (3) vulnérabilités spécifiques selon l'âge, le sexe et la diversité; (4) le changement (ou non) des problèmes lorsque le déplacement se prolonge ; (5) les questions de développement communes au communautés d'accueil.
13.30 - 14.30	Déjeuner (Cafétéria de la Maison internationale de l'environnement I)
14.30 - 15.30	Groupes de travail (suite)
15.30 - 16.00	Pause
16.00 - 17.00	Rapports des Groupes de travail Les rapporteurs feront une restitution en plénière.
17.00 - 17.30	Remarques finales sur la journée (Kate Halff, IDMC)

Jeudi 20 janvier

8.30	Café et thé
9.00 - 9.30	Synthèse des recommandations des groupes de travail sur la première journée (Beth Ferris, Projet Brookins-Berne sur le déplacement interne)
9.30 - 10.45	Conception de politiques pour l'aide nationale à l'intégration locale Quelles sont les bonnes pratiques pour déterminer les organismes gouvernementaux et les mécanismes de coordination, y compris les ministères concernés et les autorités locales? Quelles sont les bonnes pratiques en matière de conception de projets et de financement?
10.45 - 11.15	Pause
11.15 - 12.30	Soutenir l'intégration locale: bonnes pratiques des Nations Unies, des ONG et des INDH Quels sont les exemples de soutien à l'intégration locale des personnes déplacées par les Nations Unies, les ONG et les INDH ? Comment les obstacles ont-ils été surmontés? Quelles sont les bonnes pratiques de collaboration entre les agences des Nations Unies et les autres acteurs concernés pour l'intégration locale?
12.30 - 13.30	Groupes de travail (Les thèmes et la composition des groupes reste la même que pour la première journée, des questions plus spécifiques seront déterminées à la fin de la première journée)
13.30 - 14.30	Déjeuner (Cafétéria de la Maison internationale de l'environnement I)
14.30 - 15.30	Groupes de travail (suite)
15.30 - 16.00	Pause
16.00 - 17.00	Rapports des Groupes de travail (HCR) Les rapporteurs feront une restitution en plénière
17.00 - 17.30	Contribution du séminaire – Déclaration de principes La déclaration de principes affirmera l'importance de l'intégration locale comme une des options d'établissement pour les personnes déplacées. Elle inclura les principaux éléments qui sont ressortis du séminaire sur l'intégration locale des personnes déplacées dans les situations de déplacement prolongé. Elle indiquera tout accord sur les prochaines étapes.
17.30 - 17.45	Remarques finales

L'observatoire des situations de déplacement interne

L'observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) a été créé en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés à la demande du Comité permanent interagences (IASC) des Nations Unies, pour mettre en place une base de données sur les personnes déplacées dans leur propre pays. Depuis, l'observatoire, basé à Genève, est devenu le principal organisme international de surveillance des déplacements internes causés par les conflits et la violence dans presque 50 pays partout dans le monde. L'IDMC est financé par un large éventail de donateurs institutionnels et par des fondations.

L'observatoire des situations de déplacement interne se concentre particulièrement sur les activités suivantes :

- surveiller les déplacements internes partout dans le monde et tenir à jour une base de données en ligne sur les déplacements causés par les conflits et la violence;
- accroître la visibilité et la sensibilité sur les déplacements internes et défendre les droits des personnes déplacées dans leur propre pays;
- contribuer à l'élaboration de guides et de normes pour fournir une protection et une aide juridique aux personnes déplacées internes.

Observatoire sur les situations de déplacement interne
Conseil norvégien pour les réfugiés
Chemin de Balexert 7-9
CH-1219 Châtelaine (Genève) Suisse
www.internal-displacement.org

Le Projet Brookings-LSE sur le déplacement interne

Le projet Brookings-Berne sur les déplacements internes a été créé pour promouvoir une meilleure réponse au problème mondial du déplacement interne au niveau national, régional et international et pour soutenir le travail du Représentant du Secrétaire général sur les personnes déplacées dans leur propre pays dans l'exercice des responsabilités de son mandat. Le Projet est maintenant connu sous le nom de Projet Brookings-LSE (London School of Economics) sur le déplacement interne, reflétant l'affiliation institutionnelle du nouveau Rapporteur spécial pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays.

Le projet surveille les problèmes de déplacement à travers le monde, favorise la diffusion et l'application des Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, travaille avec les gouvernements, avec des organismes régionaux, des organisations internationales et la société civile pour créer des politiques plus efficaces et des aménagements institutionnels pour les personnes déplacées. Il organise des séminaires internationaux sur les déplacements internes et publie de nombreuses études, articles et rapports.

Projet Brookings-LSE sur les déplacements internes
The Brookings Institution
1775 Massachusetts Avenue, NW
Washington, DC 20036 États-Unis
www.brookings.edu/projects/idp.aspx